

BULLETIN
DES
DROITS DE L'HOMME
PUBLICATION BI-MENSUELLE

ÉTUDES DOCUMENTAIRES SUR
L'Affaire Caillaux

VI
1911

A nos Sections : **TRAVAILLONS !**
par M. Gabriel SÉAILLES (p. 998).

A notre referendum les réponses arrivent de jour en jour. Il est certain dès à présent que nos sections souhaitent l'ajournement du Congrès à l'an prochain.

AIDEZ-NOUS

Notre caisse est vide ou à peu près. Demandez-nous des listes de souscriptions et renvoyez-les remplies au siège de la Ligue.

PARIS — Rue de l'Université, 10 (VII^e arr^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

AVIS A NOS ABONNÉS

Indépendamment de ce que publie sur l'Affaire Caillaux le Bulletin des Droits de l'Homme, nous avons entrepris, en exécution d'une résolution du Comité Central en date du 2 Mai 1949, la publication du texte officiel des Interrogatoires de M. Caillaux devant la Haute Cour.

Ces interrogatoires paraissent par fascicules de 64 pages, à 0 fr. 75 le fascicule; 4 fr. 50, les sept.

Les sept premiers fascicules sont parus.

N. B. — L'abonnement au Bulletin ne donne pas droit à ces fascicules, qui sont publiés hors série.

Hors série :

Sont publiés de même : L'Annuaire (2 fr.); Le Comptendu du Congrès de 1918 (2 fr. 50); Le Statut Indigène en Algérie (0 fr. 50); le Procès Malvy, étude critique par M. François Albert, agrégé de l'Université (0 fr. 75); le Manuel des Droits des Victimes de la Guerre, par le Docteur Léon Mabile (2 fr.); Les Dommages de Guerre (0 fr. 20); Dispositions de la Loi d'Amnistie du 24 octobre 1919 (0 fr. 25).

Adresser les demandes au siège de la Ligue : 40, rue de l'Université, Paris (VII^e).

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 43, h^e du Temple, Paris (TÉL. ROQUETTE 81-16)
(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs
Fournitures

pour
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour exportation
PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Coopératives régimentaires,
Cantines-Bazars, Comités, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvrir pour Coopératives militaires

Pierres à briquets
Briquets

PIÈCES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

1911

Les Négociations Franco-Allemandes

I. — Agadir ⁽¹⁾

Le jour même du *coup d'Agadir*, M. Caillaux aurait trahi les intérêts du pays en ne faisant pas, au geste de l'Allemagne, la « réplique nécessaire ». Par méconnaissance des « vrais sentiments du pays », par excès de prudence, disent les plus indulgents, par pusillanimité, ou plutôt poussé par une secrète sympathie envers l'Allemagne, disent les autres, M. Caillaux a refusé d'envoyer un bateau à Agadir ou à Mogador, oubliant ainsi que « la France ne craint pas la guerre ».

Cette accusation des adversaires de M. Caillaux, nous la transformons, quant à nous, en un éloge, car nous savons maintenant qu'en se refusant au geste que réclamaient de lui certains hommes — qu'ils ont essayé d'accomplir derrière et contre lui — le président du Conseil a justement évité le piège redoutable que nous tendait l'Allemagne.

M. Joseph Caillaux avait constitué son Ministère le 26 juin 1911 et s'était présenté devant les Chambres le 30 juin (2). Le 1^{er} juillet, à midi, le baron de Schoen, ambas-

(1) Nous ne voulons examiner dans cette brève Etude que les accusations portées contre M. Caillaux. Nous ne pouvons faire ici un exposé complet et systématique des négociations de 1911. Nos lecteurs le trouveront, établi par M. Caillaux lui-même dans ses *Interrogatoires*, ainsi que dans son volume récemment paru : *Agadir. Ma politique extérieure*.

(2) Le Cabinet de M. Caillaux était ainsi constitué : Présidence du Conseil et Intérieur : Caillaux ; — sous-secrétariat à l'Intérieur : Malvy ; — Affaires Etrangères : de Selves ; — Agriculture : Pams ; — Colonies : Lebrun ; — Commerce : Couyba ; — Finances : Klotz ; — sous-secrétariat des Finances : R. Besnard ; — Guerre : Messimy ; — Instruction Publique : Steeg ; — sous-secrétariat des Beaux-Arts : Dujardin-Beaumetz ; — Justice : Cruppi ; — Marine : Delcassé ; — Travail : René Renoult ; — Travaux Publics : Augagneur ; — Postes et Télégraphes : Chaumet.

sadeur d'Allemagne à Paris, vint au cabinet de M. de Selves, ministre des Affaires Etrangères, et lui annonça officiellement que son Gouvernement venait de faire mouiller un navire de guerre allemand, *le Panther*, dans le port marocain d'Agadir. M. de Selves fit une réponse prudente, marquant son regret de la décision prise par le Gouvernement allemand : sans doute était-il convaincu, comme le Gouvernement impérial, de l'utilité d'une conversation entre les deux pays au sujet des affaires marocaines, mais l'opinion publique française sera péniblement affectée par le geste allemand.

Au début de l'après-midi, M. de Selves se rendit auprès de son président du Conseil, au Ministère de l'Intérieur, et le mit au courant de la démarche de M. de Schoen. Après avoir résumé la réponse qu'il avait faite à l'ambassadeur, il conclut en proposant à M. Caillaux l'envoi d'un navire français à Agadir ou au moins à Mogador. M. Caillaux comprit immédiatement la gravité de la situation : l'Allemagne, par le *coup d'Agadir*, signifiait à la France qu'il était temps d'abandonner une politique d'attermoiements et de louvoisements pour engager une conversation nette et définitive sur le Maroc, qu'il fallait aboutir à une solution. M. Caillaux approuva la réponse de M. de Selves au diplomate allemand, mais manifesta aussi que la riposte suggérée par le ministre des Affaires Etrangères lui semblait extrêmement dangereuse. De toute façon, il faudrait la délibérer en Conseil des Ministres ; mais il convenait auparavant d'en conférer avec M. Delcassé, ministre de la Marine, qui aurait qualité, s'il y avait lieu, pour donner l'ordre d'envoi d'un navire de guerre, et aussi parce que l'ancien ministre des Affaires Etrangères ne pouvait être que de bon conseil.

La réponse de M. Delcassé à la suggestion de M. de Selves fut identique à celle de M. Caillaux et très nettement formulée : « Ne faites pas cela, vous feriez une grosse faute. Si vous envoyez un bateau à Mogador, c'est un geste de faiblesse; si vous envoyez un bateau à Agadir, vous allez aux conséquences les plus graves. L'Allemagne, en faisant ce geste insolite, vous invite à une conversation. Voyez ce qu'elle veut vous dire ; il sera toujours temps, plus tard, de vous résoudre à une chose aussi sérieuse que celle-là, mais je vous en prie, pas d'à-coup précipité ».

La décision fut alors prise de ne pas faire ce geste de

riposte, qui risquait d'être si gros de dangers, et M. de Selves ne souleva aucune objection.

Mais, *le même après-midi*, M. de Selves télégraphiait à M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres :

Il serait possible que nous fussions amenés à envoyer un navire de guerre à Mogador. Le Gouvernement anglais serait-il disposé à prendre, le cas échéant, une mesure analogue ?

Ainsi, *sans en avertir le chef responsable du Gouvernement*, le ministre des Affaires Etrangères reprenait sa première suggestion, écartée après examen et délibération, et la soumettait, de sa propre autorité, au Gouvernement anglais ! (1)

M. Caillaux ne l'apprit que par hasard. Le 2 juillet, M. de Selves avait quitté Paris pour les Pays-Bas où il accompagnait le Président de la République. Le Président du Conseil prit l'intérim des Affaires Etrangères, et c'est ainsi que, le 4 au matin, il eut connaissance d'une dépêche de M. Cambon où « notre représentant à Londres appelait l'attention de son ministre sur ce fait très grave qu'il demandait à l'Angleterre si elle s'associerait à l'envoi d'un bateau à Agadir ou à Mogador. M. Paul Cambon était tout à fait hostile à cette riposte ».

M. Caillaux décida de « rectifier immédiatement la position » prise par son collaborateur. Il adressa, après l'avoir soumis à M. Delcassé, un télégramme à M. Paul Cambon. Il lui disait :

Le Gouvernement allemand nous ayant invité à entrer en conversation avec lui au sujet des affaires du Maroc, il y a lieu pour nous de lui demander tout d'abord qu'il veuille bien s'expliquer sur le but de cette conversation. Selon la réponse qu'il fera et après celle-ci, il sera temps de décider si nous avons à faire dans les eaux du Sud du Maroc, une démonstration navale quelconque.

Je vous prie donc d'éviter de préjuger, vis-à-vis du Gouvernement anglais, tout envoi de notre part, pour le moment, de bâtiments de guerre soit à Agadir, soit même à Mogador.

C'était la sagesse, et M. Caillaux, par son télégramme,

(1) Il est établi que c'est un fonctionnaire du quai d'Orsay, M. Conty, sous-directeur des Affaires politiques, qui avait réussi à faire revenir M. de Selves sur la décision prise, et l'avait poussé à envoyer à M. P. Cambon ce télégramme.

nous évita une réponse négative de l'Angleterre qui eût amoindri notre position en face de l'Allemagne : M. Edward Grey, secrétaire aux Affaires Etrangères, était en effet hostile à toute manifestation navale, et, le même jour, le Conseil des Ministres anglais se prononça pour l'abstention et l'attente.

M. de Selves ne se résigna pas facilement : le 3 juillet itélégraphia de La Haye au directeur des affaires politiques :

Il me paraît fâcheux d'avoir dit que nous ne savons pas s'il convient d'envoyer ou non dans les eaux marocaines un navire de guerre...

Si l'Allemagne, qui peut se flatter d'avoir produit, par l'envol du Panther, l'effet qu'elle recherchait en ce qui concerne la conversation qui doit s'engager, ne rappelle pas spontanément son navire, je ne saurais voir quo des avantages à une manifestation franco-anglaise.

Et maintenant, si l'on veut juger entre M. Caillaux et M. de Selves, si l'on veut voir combien la politique du président du Conseil, qu'appuyaient M. Delcassé, M. Paul Cambon, M. Edward Grey, fut prévoyante et sage, si l'on veut mesurer la folle imprudence de la « politique de bravoure » de M. de Selves, que l'on ouvre la correspondance intime de M. de Kiderlen-Waechter. (1) Dans l'une des lettres de cet homme qui, subordonné en apparence à l'Empereur et au Chancelier, fut en fait le chef absolu de la politique extérieure de son pays durant cette période, on lit ces phrases :

J'avais encore un petit dessein éventuel avec l'envoi du bateau; je ne l'ai dit à personne, surtout ni à « la fourrure » (2), ni à « la petite bête » (3). Je me suis dit ceci : si nous n'arrivons pas à l'entente avec la France — que les Anglais voulaient

(1) M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire à l'office impérial des Affaires Etrangères. Dans les lettres en question, il racontait à une amie, avec des détails très précis, tous les événements politiques auxquels il avait une part. Tombées entre les mains du gouvernement français, ces lettres ont été versées par lui au dossier de l'instruction contre M. Caillaux.

(2) L'empereur Guillaume II.

(3) M. de Bethmann-Holweg, Chancelier de l'Empire allemand.

évidemment empêcher — il y a grande vraisemblance d'une guerre avec ces deux puissances, mais on aurait pu me mettre dans la nécessité de la déclarer, ce qui est toujours mauvais. Mais si nous avions un bâtiment à Agadir et que nous débarquions au moment où j'aurai reconnu la guerre inévitable, le premier acte de nos deux adversaires aurait été d'envoyer des bâtiments de guerre à Agadir. Alors, nous aurions été *les* *attaqués*, ce qui est un grand avantage, d'abord devant le monde, puis vis à vis de nos alliés avec lesquels nous n'avons qu'une alliance *défensive* et puis aussi devant notre peuple qui, du moment que nous aurions été *attaqués*, se lèverait comme un seul homme, les socialistes y inclus...

Ce texte jette un jour tragique sur le dissentiment qui, au premier jour de son Ministère, a séparé M. Caillaux de M. de Selves.

Envoyer un navire de guerre à Agadir, c'était fournir à l'Allemagne le prétexte qu'elle cherchait peut-être, qu'en tout cas elle n'eût pas manqué d'utiliser. C'était tomber dans le piège savamment monté par le diplomate allemand : le geste que réclamait M. de Selves menait la France tout droit à la guerre dans les pires conditions. L'intervention de M. Caillaux a sauvé la paix sans nuire à nos intérêts.

Et ainsi, dès la première scène de ce drame diplomatique de 1911, s'affrontent deux politiques entre lesquelles le pays devra se prononcer, puisqu'aussi bien on a jeté ce procès devant lui : d'un côté, celle de M. Caillaux, qui, conscient des dangers effroyables que ferait courir à la France un conflit, auquel, ni elle, ni *ses alliés* n'étaient préparés, a multiplié les efforts à la fois pour lui assurer la liberté de son action au Maroc et pour éviter une guerre; de l'autre côté, la politique de M. de Selves, ou plutôt de certains fonctionnaires irresponsables du Quai d'Orsay, dont son inexpérience et son désir de jouer un rôle de premier plan le faisaient l'instrument, et qui, sans programme défini et précis, tour à tour irrésolus et faibles, cassants et imprudents, seraient allés à la guerre d'un *cœur léger*, pour des satisfactions d'intérêts ou de vanité.

Par son énergie et sa ténacité, et grâce à l'appui que lui a toujours prêté l'ambassadeur de la République à Berlin, M. Caillaux a triomphé des hommes du Quai d'Orsay : jamais ceux-ci ne le lui ont pardonné. Pendant le cours même des négociations, ils ont alimenté contre lui,

et contre les directives générales fixées par le Conseil des Ministres, la campagne de presse la plus violente. Ils ont fait circuler pour le perdre des documents diplomatiques falsifiés, et l'un d'entre eux, M. Conty, s'est un jour vanté d'avoir délibérément jeté son Gouvernement par terre, grâce à ces manœuvres indignes. Depuis, jamais ils n'ont lâché celui qu'ils s'étaient juré d'abattre, parce qu'il avait osé faire une autre politique que la leur : ils étaient à l'origine des campagnes de la *Liberté* et du *Figaro*; pendant la guerre, en Amérique, en Italie, en Suisse, ils annonçaient, avant qu'il eut ouvert la bouche, ou esquissé un geste, la trahison de l'ancien président du Conseil, puis ils lâchaient sur lui la meute des espions, des délateurs, des faussaires à leurs gages. Et maintenant qu'ils sentent que la conscience publique se révolte et que leur proie va leur échapper, ils tentent à nouveau les mêmes manœuvres, et revenant sur les négociations de 1911, point de départ de toute l'affaire Caillaux, ils étalent en certains journaux des dossiers incomplets, des documents tronqués et falsifiés...

II. — Les conversations Fondère et les verts.

M. Caillaux a engagé avec le Gouvernement impérial allemand des négociations officieuses, cachées au ministre des Affaires Étrangères comme à l'ambassadeur de France à Berlin. Politique personnelle! Tractations secrètes, dommageables au pays! Il en existe des preuves, des preuves écrasantes!

Les tractations secrètes, ce sont les conversations de M. Fondère avec M. de Lancken. Les preuves, ce sont les fameux *documents verts*, télégrammes de l'ambassadeur d'Allemagne au Ministère de Berlin, déchiffrés par le Quai d'Orsay. Des années durant, on a parlé à mots couverts de ces entretiens, on a colporté sous le manteau des lambeaux de phrases, et tout cela prenait une apparence mystérieuse et formidable, dont on jouait

avec perfidie. Aujourd'hui, les textes sont publiés, les conversations sont connues dans leur détail, et aussi les conditions dans lesquelles elles se sont produites. C'est en pleine lumière que l'on peut discuter les calomnies et les anéantir.

*
* *

Immédiatement après le coup d'Agadir, notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, fut chargé par le Conseil des Ministres de mener les négociations qui allaient s'ouvrir. Sa première tâche, définie dans un télégramme de M. Caillaux, devait être de demander au gouvernement le sens de son geste, de savoir ce qu'il nous voulait.

La première conversation de M. Cambon avec M. de Kiderlen eut lieu le 9 juillet. Immédiatement le ministre pose les bases de la négociation : l'Allemagne accepte de se désintéresser du Maroc, et d'y reconnaître à la France sa liberté d'action politique ; en échange, elle veut tout le Congo. Cette prétention est inadmissible, et pendant de longues journées, la conversation traîne, de plus en plus tendue, jusqu'au vendredi 28 juillet. M. de Kiderlen ne dissimule plus alors à M. Cambon que si la situation se prolonge, le pire peut survenir...

Mais même avant le 28 juillet, M. Cambon voyait l'avenir très sombre, et ne le cachait pas au président du Conseil : la disproportion était telle entre les exigences allemandes et les offres du Quai d'Orsay que l'ambassadeur n'osait même pas développer ces dernières à son interlocuteur. M. Caillaux partageait les inquiétudes de M. Cambon : il savait que notre armement n'était pas au point. Nous n'avions pas une batterie d'artillerie lourde, pas de mitrailleuses ; notre haut commandement n'était pas organisé. Et les deux puissances sur lesquelles la France croyait pouvoir compter en cas de conflit faisaient des réserves : esclave de l'opinion publique anglaise, le Gouvernement de la Grande-Bretagne, malgré la fermeté de ses déclarations publiques, ne pouvait prendre d'engagements décisifs. Quant à la Russie, elle se dérobaît : « La Russie, disait M. Isvolsky, ambassadeur de Nicolas II à Paris, à M. Caillaux, la Russie ne pourrait s'engager dans une guerre pour le Congo. Nous vous soutiendrions

peut-être, ce serait déjà très difficile, s'il s'agissait du Maroc. Pour une question de *pourboire* plus ou moins important (1), nous ne pouvons pas être à vos côtés... Nous en serions d'autant plus empêchés que nous ne sommes pas en état de participer à une guerre européenne. Nous avons encore besoin de deux ans au moins pour réorganiser nos forces avant d'être en mesure d'affronter une terrible lutte ». Paroles dont il est inutile de souligner l'extrême gravité, et dont M. Caillaux devait d'autant plus tenir compte qu'il savait l'accord absolu à Berlin entre les diplomates russes et M. de Kiderlen, au point que ce dernier dictait au chargé d'affaires russe les dépêches officielles qui devaient renseigner le gouvernement de Saint-Petersbourg sur les négociations franco-allemandes !

Ainsi, si le *pire* devait survenir, la France serait jetée dans le grand drame dans les conditions les plus mauvaises, avec un matériel de guerre moins puissant que celui de l'adversaire, et peut-être sans alliés. Et pour quelle cause se battrait-elle ? Pour un noble idéal de justice, de droit, de liberté et d'émancipation humaine, qui galvaniserait le pays et le jetterait comme un bloc ardent à la frontière violée ? Non. Pour un conflit colonial, médiocre en lui-même, misérable par ses origines : tripotages de la N'Goko-Sangha et de la Sud-Kameroun Gesellschaft, querelles puis accords du Français Mestayer et de l'Allemand Semler ! Et pour cela le peuple de France accepterait de verser tout son sang, et confierait aux décisions incertaines des batailles l'avenir du pays, le sort d'une civilisation ? Impossible ! A tout prix il fallait détendre la situation, trouver une solution acceptable pour les deux pays, éviter la guerre.

Voilà les réflexions que se faisait M. Caillaux le 25 juillet au matin, dans son cabinet dont venait de sortir l'ambassadeur Levolsky, lorsqu'on lui fit passer la carte de M Fondère, administrateur de Sociétés Congolaises. Particulièrement compétent en tout ce qui touchait à nos colonies africaines, M. Fondère avait été chargé par le Gouvernement, trois mois auparavant, de se rendre à

(1) Une question de *pourboire* : la cession de tout ou partie du Congo français à l'Allemagne.

Berlin pour étudier, avec les hommes d'affaires et les diplomates allemands le projet — qui ne put aboutir — d'un chemin de fer franco-allemand Congo-Cameroun. M. Caillaux le reçut.

— M. de Lancken m'a fait demander ce matin, par téléphone, d'aller le voir. Je n'ai rien voulu répondre avant de vous avoir consulté. Que dois-je faire ?

M. le baron von der Lancken, conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, mais aussi ami personnel de l'Empereur, dont il passait pour être l'agent direct. M. Caillaux n'hésita pas, il avait encore dans l'oreille les phrases, si inquiétantes, du représentant russe.

— Allez-y. Il veut sans doute vous parler du Maroc et du Congo. Il faut savoir ce que ces gens-là veulent. Jusqu'ici, ils ont avancé des prétentions inadmissibles. Il faut le leur dire, et il faut qu'ils parlent clairement.

M. Fondère alla à l'ambassade. Il eut avec M. de Lancken trois entretiens, les 25, 26 et 27 juillet 1911. Il en rédigea des procès-verbaux que M. Caillaux reçut le 29 juillet. D'autre part l'ambassadeur allemand télégraphia à son ministre des comptes rendus : deux de ces télégrammes furent déchiffrés ; ce sont les *verts* des 26 et 27 juillet.

Sans entrer dans le détail des conversations elles-mêmes, puisque nous ne faisons pas ici une « histoire » des négociations de 1911, nous allons examiner successivement les diverses accusations portées contre M. Caillaux à raison des entrevues Fondère-Lancken :

1^{er} En envoyant M. Fondère à M. de Lancken, M. Caillaux a engagé des « négociations officieuses et secrètes » avec le Gouvernement allemand ;

2^o M. Caillaux a dissimulé les conversations Fondère-Lancken au Ministère des Affaires Etrangères, qu'il devait tenir au courant ;

3^o M. Caillaux a voulu mener les négociations en dehors de notre ambassadeur à Berlin, évidemment dans le but de favoriser les intérêts de l'Allemagne ;

4^o M. Caillaux, à la suite du déchiffrement des *verts*, a

laissé connaître aux Allemands que leur chiffre était « brûlé ». Imprudence impardonnable, disent les uns. Acte de trahison, disent les autres ;

5° M. Caillaux a fait aux Allemands, par l'intermédiaire de M. Fondère, des offres inconsidérées, sur lesquelles ceux-ci ne comptaient pas, mais dont ils ont naturellement profité pour augmenter leurs prétentions.

Négociations « officieuses et secrètes ».

En envoyant M. Fondère à M. de Lancken, M. Caillaux a engagé des négociations officieuses et secrètes avec le Gouvernement allemand.

Pas le moins du monde. D'abord, M. Caillaux n'a rien engagé du tout. C'est M. de Lancken qui, le premier, a demandé à M. Fondère de venir le voir. M. Caillaux a simplement autorisé M. Fondère à répondre à cette invite : une occasion s'offrait à lui d'avoir de la source la plus directe les informations les plus précieuses. Il n'a pas voulu la négliger. C'était son droit. C'était son devoir.

C'était son droit. Constitutionnellement responsable de tous les actes politiques de son cabinet, le président du Conseil a le droit de recueillir tous les renseignements qui viennent à lui. C'est là la tradition de notre régime parlementaire et de notre gouvernement des cabinets. On peut dire aussi que c'en est une des conditions essentielles. Cela est tellement vrai que lorsqu'un des fonctionnaires du Quai d'Orsay qui se sont faits les censeurs impitoyables des actes de M. Caillaux, M. Conty, a voulu contester ce droit d'information, il a dû se donner le ridicule d'exhiber, pour soutenir sa thèse, un décret du Directoire.

De ce droit, tous les chefs de gouvernement ont usé avant M. Caillaux. Il n'en est pas un qui, ayant à mener une négociation diplomatique un tant soit peu délicate, n'ait eu recours à ces informations, qui permettent de rechercher une base de pourparlers ou même un terrain d'accord, tout en évitant de s'engager trop vite dans des conversations officielles, où le moindre mot peut avoir une portée incalculable. Deux ou trois exemples seulement. En 1909, avant la réunion de la conférence d'Algésiras, M. Rouvier, président du Conseil et ministre des

Affaires Etrangères, « chargea un ancien officier de marine, explorateur et homme d'affaires, M. Vaffier-Polet, de négocier avec M. de Kuhlmann, premier secrétaire de la légation d'Allemagne à Tanger, cousin de M. de Bülow ». (1)

Lors de l'incident des déserteurs de Casablanca, M. Clemenceau, président du Conseil, obtint un règlement satisfaisant grâce aux conversations officieuses qu'il avait fait engager à Berlin par des envoyés à lui. Le fameux accord franco-allemand de février 1909 fut préparé par une série de conversations engagées dès 1905, au lendemain de la conférence d'Algésiras, par M. Robert Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, continuées ensuite par M. André Tardieu, alors rédacteur du Bulletin de politique étrangère du *Temps*. Enfin, raconte M. Caillaux, « dès le lendemain du Coup d'Agadir, M. Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, est venu m'offrir l'intermédiaire d'un homme appelé depuis à de hautes destinées, M. André Tardieu, qui s'offre à reprendre la mission, ou que M. Hébrard offre à reprendre la mission qu'il a déjà remplie à la fin de 1908, quand il a été le négociateur officieux de l'accord de 1909 » (2). M. Caillaux n'a pas accepté l'offre de M. Hébrard, parce qu'alors — au début de juillet 1911 — il ne croyait pas à l'utilité de pourparlers officieux.

C'était donc pour le président du Conseil un droit absolu, consacré par une pratique constante, de chercher à clarifier la situation par des négociations officieuses. Mais peut-on ainsi qualifier les contacts de M. Fondère avec M. de Lancken ? Qu'on lise les procès-verbaux rédigés par M. Fondère, et l'expression apparaîtra comme beaucoup trop forte. M. Caillaux donne la note juste : « Quiconque les lira sans parti-pris (ces procès-verbaux) devra convenir, d'une part, que pas un instant, je n'ai parlé directement, que j'ai fait tâter par Fondère en restant toujours maître de le désavouer, que, d'autre part, M. de Lancken et celui qui parlait par son intermédiaire se sont découverts ».

Ces informations, ce n'était pas seulement le droit de M. Caillaux de les accueillir lorsqu'elles se sont offertes

(1) J. Caillaux, Interrogatoires, fasc. I, page 22 et suivantes.

(2) J. Caillaux, Interrogatoires, Fasc. II, p. 124.

à lui, c'était son devoir. Le 25 juillet au matin, la situation apparaissait comme « infiniment préoccupante ». Les négociations traînaient. M. Cambon, dans ses lettres personnelles à M. Caillaux marquait son inquiétude. Il fallait à tout prix détendre, si l'on voulait éviter une *solution tragique*; comme le dit M. Caillaux à M. Fondère, « la situation ne pouvait rester stationnaire car on restait à la merci d'un incident ». Ce danger, les informations Fondère l'ont écarté. Le 28 juillet, à Berlin, M. de Kiderlen-Wächter et M. Jules Cambon, ignorants encore tous deux de ce qui s'était passé à Paris, avaient une conversation des plus graves : le Ministre ne cachait pas à l'ambassadeur qu'on allait à la guerre... Le lendemain la situation était retournée : « Hier, écrivait M. de Kiderlen-Wächter à sa correspondante, hier après la conversation avec Jules je voyais un peu noir. Je viens de recevoir une missive directe de Caillaux qui éclaircit l'horizon. Je vous l'écrirai ce soir... » Une « missive directe » : c'était l'arrivée de M. de Lancken apportant le compte-rendu de ses entretiens avec M. Fondère. Et de son côté, deux ou trois jours plus tard, M. Cambon marquait avec force le renversement total des événements : « Nous sommes loin de l'entretien de vendredi dernier (28 juillet), où M. Cambon a eu, à un moment donné, l'impression avec netteté, que les choses allaient tourner de la façon la plus grave... » (1)

Qu'on suppose un instant que, repoussant la suggestion qui lui était apportée, M. Caillaux ait laissé se prolonger la dangereuse tension ; qu'on suppose qu'exaspérés par cette manifestation de mauvaise volonté, les Allemands aient encore exagéré leur raideur, et que la guerre ait éclaté quelques jours plus tard, dans des conditions telles que sans doute ni l'Angleterre ni la Russie ne se fussent trouvées à nos côtés. N'est-ce pas sur M. Caillaux, sur le chef du Gouvernement, que l'on ferait retomber tout le poids de l'écrasante responsabilité ?...

(1) Rapport de M. Pietri sur sa mission à Berlin. Cf. *Interrogatoires*. Fasc. III, annexe I, page 185.

M. Caillaux, M. de Selves et le Quai d'Orsay.

M. Caillaux, disent ses adversaires, devait tenir le Ministère des Affaires Etrangères au courant de ces conversations.

M. Caillaux n'y était obligé par rien. Mais il l'aurait fait sans doute s'il avait su pouvoir compter à la fois sur son ministre des Affaires Etrangères et sur les bureaux du Quai d'Orsay. Or, il ne pouvait avoir confiance ni dans l'un ni dans les autres. Faut-il rappeler le geste extraordinaire de M. de Selves, qui, au mépris de la décision formelle prise quelques minutes auparavant, chargeait de sa seule autorité notre ambassadeur à Londres d'une démarche extrêmement dangereuse qui, si elle eut été suivie d'effet, pouvait déclencher immédiatement la guerre? M. Caillaux n'était-il pas fondé à mettre, comme il l'a dit, son ministre en tutelle? Il aurait pu faire plus : exposer l'affaire en Conseil des Ministres, exiger la démission de M. de Selves, prendre son portefeuille. Il ne l'a pas voulu, il a dit pourquoi. Quant à nous, nous pensons qu'il a eu tort. M. de Selves renouvela en effet, à plusieurs reprises, ses gestes impulsifs, dont il ne paraissait pas saisir toute la portée. Un exemple : au mois d'août, M. Caillaux, qui était à Dinard, reçut de M. de Selves une lettre du 13 où, après avoir envisagé la possibilité d'un débarquement allemand à Agadir, il continuait :

N'y aurait-il pas un lien entre tout cela et la façon dont traitent nos négociations ?

De même qu'on nous a annoncé le départ d'un bateau pour Agadir, ne pourrait-on bientôt nous annoncer un débarquement ?

J'en avise Londres et Saint-Petersbourg et je convoque demain les chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine car les ministres sont absents.

Je crois que nous devons être attentifs.

Une faute a été commise en n'envoyant pas un bateau à Agadir. Je persiste à le penser. Evitons de la renouveler.

Regardez la carte : les Allemands doivent vouloir acquérir la région du Sous. Ce serait leur part du Maroc et ne serait-ce pas leur objectif final ?

Situation très grave, en effet, et qui méritait, selon le

mot du ministre des Affaires Etrangères, toute l'attention du Gouvernement. Mais être attentifs ne signifie pas se livrer à des manifestations imprudentes d'allure provocatrice. Or, c'en était une que la convocation, au *Ministère des Affaires Etrangères*, des chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine, mesure anormale, inexplicable et que le cabinet de Berlin n'eût pas manqué d'exploiter contre nous. Le rappel de la soi-disant *faute* commise après le coup d'Agadir soulignait encore l'état d'esprit inquiétant de M. de Selves. M. Caillaux sentit le danger, d'autant plus vivement qu'il était en possession du déchiffrement d'un télégramme du ministre des Affaires Etrangères d'Espagne à son ambassadeur à Paris — un *rose* — et qu'il faut connaître pour savoir à quels dangers la France a échappé alors :

Très confidentiel.

L'ambassadeur à Berlin me télégraphie cette nuit dans les termes suivants :

« De Kiderlen vient de me faire connaître que, malgré les notes officielles pour calmer la presse, la situation s'aggrave par l'attitude arrogante de la France, intolérable pour la première puissance militaire du monde. Celle-ci (la France) abusant des sentiments pacifiques de l'Allemagne, prépare ici l'opinion qui, comme un seul homme, se leverait sans doute pour la guerre, non pour le Maroc, mais pour l'honneur et le prestige de l'empire allemand. Il a ajouté que la situation devra se résoudre à bref délai par la paix ou par la guerre, n'ayant pas beaucoup confiance dans la première solution malgré son esprit de conciliation. J'ai fait mon possible pour reproduire les paroles de M. de Kiderlen ; peut-être les ai-je un peu atténuées ».

Aussi, lorsque M. Caillaux reçoit la lettre de M. de Selves, n'hésite-t-il pas longtemps :

J'envoie sur le champ mon chef de cabinet, M. Piétri, à Paris, porteur de plusieurs lettres et d'instructions telles que l'on ne puisse agir comme on a tenté de le faire au commencement de juillet, lorsqu'on a songé à envoyer, malgré moi, un bateau au Maroc. Je crains que si je ne me montre pas, on ne me mette en présence du fait accompli.

M. Piétri part le soir même et me rend compte de sa mission, peu après, dans les termes que vous connaissez. Il était porteur de deux lettres, l'une à M. de Selves, le priant d'arrêter, l'autre adressée aux Chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine, libellée à peu près comme suit :

« En ma qualité de Chef du Gouvernement, j'interdis aux Chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine de se rendre au Ministère des Affaires Etrangères et de procéder à aucun envoi de troupes ou de bateau à Agadir sans mon autorisation ».

M. de Selves s'inclina aussitôt devant les instructions écrites et formelles de M. Caillaux, et l'incident n'eut pas de suites. Mais qui violait la Constitution et sortait de ses attributions, le président du Conseil, qui usant d'un droit consacré, avait accueilli des informations susceptibles d'éviter la guerre, ou le ministre des Affaires Etrangères qui, le 1^{er} juillet télégraphiait à notre ambassadeur à Londres des instructions formellement contraires aux décisions prises d'un commun accord par le chef du Gouvernement, le ministre de la marine *et lui-même*, et qui, le 13 août, prenait de sa propre autorité une décision de la plus haute gravité, complètement en dehors de ses attributions, et risquait ainsi, dans les deux cas, de conduire la France à la guerre dans les pires conditions ?

Au surplus, M. de Selves a connu, immédiatement, les conversations Fondère-de Lancken : le 28 juillet, il monta à M. Caillaux, au quai d'Orsay, le déchiffrement du télégramme de M. de Schön du 27 juillet. On a raconté qu'il y avait eu scène violente entre les deux hommes, que le ministre des Affaires Etrangères avait porté le différend devant le Président de la République. Tout cela est entièrement faux. M. de Selves ne fit aucune scène, n'adressa à M. Caillaux aucun reproche : il considéra la chose comme naturelle. S'il en eût été autrement, il eût pu la porter devant le Conseil des Ministres. Jamais il ne le fit, et il ne cessa de témoigner à M. Caillaux la même sympathie et la même cordialité. Une occasion pourtant s'offrit à lui : le 25 août, sur la demande formelle de M. Cambon, M. Caillaux eut une conversation avec M. de Schön. Elle eut lieu, sur le désir de M. Caillaux, dans le cabinet et en présence de M. de Selves. Et devant son ministre, le président du Conseil rappela à l'ambassadeur les offres faites par M. de Lancken à M. Fondère. M. de Selves considéra tout cela comme très naturel, et n'éleva pas, au cours du Conseil des Ministres qui suivit, la moindre objection ou récrimination.

Quelques mois plus tard seulement, le 10 janvier 1912,

M. de Selves changea d'attitude. Il s'agissait alors de renverser le cabinet, et, à point pour permettre la manœuvre, M. de Selves conçut une vive indignation contre un acte qu'il avait jusque-là trouvé très normal. Mais il n'eut pas le courage d'affronter une explication claire et loyale en Conseil des Ministres, et se déroba à tout examen contradictoire des faits en adressant directement sa démission au Président de la République.

La vérité, dit M. Caillaux, c'est que M. de Selves qui, à cette époque (en août 1911), n'était pas encore complètement pourvu d'un conseil judiciaire, s'inclinait devant des détails sans importance. Ce n'est que plus tard, quand il aura vu que non pas tant le président du Conseil que le Conseil des Ministres tout entier, n'est pas toujours de son avis, se montre plus ferme que lui, fait modifier ses instructions, qu'un peu de dépit venant de son entourage, qui l'engageait à découvrir, des mois et des mois après, les incidents de la fin de juillet, qu'il a laissé commencer une campagne de presse, poussée dans les couloirs du Sénat pour donner le coup de Jarnac à son chef (1).

Quant aux bureaux du quai d'Orsay, M. Caillaux avait de bonnes raisons de ne pas croire aveuglément en leur génie diplomatique. N'est-ce pas M. Jules Cambon qui lui avait écrit le 10 juillet :

Avec un peu de bonne volonté et de largeur d'esprit, nous sortirons d'embarras et nous ferons sortir les Allemands du Maroc, mais il importe d'apporter à cette tâche plus de doigté qu'on n'a coutume d'en montrer dans les bureaux de Paris.

L'ambassadeur pouvait-il dire plus clairement à son président du Conseil : « Attention ! méfiez-vous des gens du quai d'Orsay. Ils sont capables de tout faire échouer ! » Dira-t-on que M. Jules Cambon ne cherchait qu'à seconder la « politique secrète » de M. Caillaux ? Dira-t-on que M. Jules Cambon faisait le jeu de l'Allemagne ?

(1) J. Caillaux. Interrogatoires, fac. IV, p. 227.

M. Caillaux et M. Jules Cambon.

M. Caillaux a voulu mener les négociations en dehors de notre ambassadeur à Berlin, évidemment dans le but de favoriser les intérêts de l'Allemagne. De cette intention, les adversaires de M. Caillaux prétendent trouver la preuve dans les *verts* et dans la correspondance intime de M. de Kiderlen-Waechter.

Le *vert* du 27 juillet (1) se termine par ces mots : « Caillaux demande instamment qu'on ne fasse rien connaître à Cambon de ses ouvertures ». Cette phrase eut son écho dans la correspondance intime de M. de Kiderlen-Waechter, où l'on trouve ces passages :

Lettre du samedi soir 29 juillet :

Ce matin notre conseiller de l'Ambassade de Paris (M. de Lancken) est arrivé envoyé par le Beau (M. de Schœn) auquel Caillaux avait fait faire de nouvelles propositions. Depuis quel-que temps nous savons qu'il y a une certaine rivalité entre Caillaux et Jules (M. Jules Cambon) : chacun veut avoir la gloire de s'être arrangé avec nous. Alors Caillaux nous a fait dire — sous prière de n'en rien dire à Jules!!! — qu'il ne pouvait pas céder toute la côte du Congo parce qu'il y avait trop de souverains à Libreville, mais il pourrait nous donner le milieu jusqu'au fleuve Congo, et cela sans que nous cédions le Togo... A nous cela nous est égal avec qui nous traitons ; seulement Jules ne sera pas content. Mais je tiens tellement à une solution pacifique que je dois remettre mes égards pour Jules...

Lettre du mercredi après-midi 2 août :

... L'affaire de Jules et Caillaux se complique de plus en plus, c'est très *drôle*, je vous le raconterai une fois. Mais Jules sera le plus fort ; c'est lui qui me fait maintenant les propositions de l'autre ! Quand je vous aurai tout raconté vous me direz que c'est comme dans un roman invraisemblable !...

La phrase du télégramme de M. de Schœn en date du 27 juillet constitue-t-elle une *preuve* ? Nullement.

On sait quelle valeur il faut attribuer à certains documents diplomatiques : trop souvent, dans leurs dépêches.

(1) On en trouvera le texte complet dans les *Interrogatoires* de M. Caillaux, fascicule III, annexe II.

les agents disent non pas exactement ce qui est, mais ce qu'ils pensent utile de faire croire à leur gouvernement.

Sans sortir du domaine de l'affaire Caillaux nous pouvons rappeler les fameux télégrammes de M. Barrère, des 8 et 10 janvier 1918, où l'ambassadeur de la République à Rome affirmait, à deux reprises, sans employer la moindre formule dubitative, que le coffre-fort de Florence contenait pour plus de deux millions de francs de valeurs en actions: c'était un mensonge.

Si l'on veut d'autres exemples, que l'on relise les documents diplomatiques relatifs aux origines de la guerre, que l'on confronte ces pièces les unes aux autres. L'on verra avec quelle facilité on y altère la vérité, soit en omettant des choses essentielles, soit en avançant comme certains des faits qui n'ont jamais existé.

Ce n'est qu'avec la plus grande attention, avec la méfiance la plus avertie qu'il faut utiliser ces textes, auxquels on ne peut accorder de créance que s'ils sont corroborés par d'autres preuves, ou au moins s'ils concordent avec la vraisemblance logique des faits. Nous devons donc, avant de nous prononcer sur le cas qui nous occupe, nous poser un certain nombre de questions: y a-t-il d'autres preuves venant à l'appui de la phrase de M. de Schön? — Est-il vraisemblable que M. Caillaux ait cherché à dissimuler à M. Cambon les entretiens Fondère-de Lancken? — M. de Schön pouvait-il être amené à ne pas dire la vérité sur ce point? — Y a-t-il des faits permettant de penser qu'il ait trompé son ministre?

a). *Existe-t-il des preuves venant à l'appui de la phrase de M. de Schön: « Caillaux demande instamment qu'on ne fasse rien connaître à Cambon de ses ouvertures »?*

Pendant de longues années, les adversaires de M. Caillaux n'en connaissaient pas: ils se contentaient de brandir le vert du 28 juillet, qu'ils affirmaient constituer à lui tout seul une preuve écrasante, dont ils faisaient un document massue.

Depuis, sentant toute la faiblesse d'une accusation qui ne reposait que sur un texte aussi suspect, ils ont cherché. Ils croient avoir trouvé: à l'appui du vert ils étalent la correspondance intime de M. de Kiderlen-

Waechter : « M. Caillaux ne soupçonnait pas qu'un des principaux acteurs de ce drame historique, cédant à un impérieux besoin d'épanchement, tiendrait jour par jour au courant de ses négociations les plus secrètes une personne à laquelle une tendre amitié le liait intimement, et que les écrits restent... et que les écrits s'égarent, et que ces lettres réunies constitueraient un jour contre lui, Caillaux, le plus terrible des actes d'accusation ! » (1)

Qu'une telle argumentation soit susceptible d'impressionner la grande masse des lecteurs, qui n'a pas le temps de réfléchir longuement, et encore moins celui de s'informer à fond, nous en convenons volontiers. Elle n'en est que plus détestable. *Elle revient en effet à présenter comme une preuve corroborant l'affirmation de M. de Schœn des textes qui ne sont que le résultat de cette affirmation.*

M. de Kiderlen-Waechter disposait-il de renseignements particuliers, différents de celui que lui avait adressé M. de Schœn ? Pas du tout. Ses lettres sont à ce sujet absolument formelles : il n'y parle de l'incident que d'après le télégramme que lui a adressé l'ambassadeur le 27 juillet, et d'après ce que lui a dit le conseiller de l'Ambassade, *qui avait rédigé ce télégramme.*

M. de Kiderlen-Waechter n'apporte aucun fait nouveau, aucune preuve nouvelle à l'appui de l'affirmation de M. de Schœn. Si ce que dit M. de Kiderlen est exact, ce n'est que parce qu'il répétait et commentait ce qu'on lui avait télégraphié.

Mais, en revanche, si M. de Schœn avait télégraphié *un renseignement faux*, tout ce que dit M. de Kiderlen, uniquement sur la foi de ce renseignement, devient faux et ses commentaires n'ont plus la moindre portée.

(1) *L'Eclair* du vendredi 26 septembre 1919. Il faut lire tout cet article, qui occupe la première page entière du journal, pour voir comment, sous prétexte d'*informer* l'opinion publique, on l'égare en publiant des textes tronqués, truqués, falsifiés, faussement datés, assaisonnés d'un récit pseudo-historique qui est une déformation continue et systématique de la réalité. Pour édifier ceux de nos lecteurs qui ont vécu les luttes du temps de l'Affaire Dreyfus, il suffira au surplus de dire qu'il est dû à la plume de M. Georges Bonnamour. Ils n'ont pu oublier les campagnes qu'il a menées contre la vérité, contre la justice, pour les faussaires de l'Etat-Major.

Pour que nous acceptions comme *preuve* corroborant le *vert* la correspondance de M. de Kiderlen, il faudrait d'abord qu'on nous apportât la *preuve* que M. de Kiderlen n'a pas écrit uniquement d'après M. de Schön et M. de Lancken, et qu'il a usé d'autres éléments d'information ayant une valeur de recoupement. Mais cette preuve, on ne l'apporte pas, on ne pourra pas l'apporter.

b). *Est-il vraisemblable que M. Caillaux ait cherché à dissimuler à M. Cambon les entretiens Fondère-de Lancken ?*

Pour que nous puissions l'admettre, il faudrait que M. Caillaux eût eu le désir de mener la négociation à lui seul; qu'il y eût eu dissentiment entre M. Caillaux et M. Jules Cambon.

M. Caillaux a-t-il eu le désir de mener la négociation à lui seul? Nous admettons qu'à cette question personne, hormis l'intéressé, ne peut répondre avec une certitude absolue. Mais cependant, en nous appuyant sur les faits, nous pouvons apporter une affirmation incontestable: à plusieurs reprises, l'occasion s'est présentée à M. Caillaux de prendre la pleine direction des négociations. Il ne l'a pas saisie.

Dès les premiers jours, le geste singulier et malencontreux du ministre des Affaires Etrangères, qui, en violation de la décision prise par son chef et acceptée par lui, suggérait à l'Angleterre une démonstration navale au Maroc, permettait à M. Caillaux de saisir le Conseil des Ministres de ce différend. Le résultat n'eût pas été douteux: M. de Selves eût été contraint d'abandonner son portefeuille, et M. Caillaux se fût installé à sa place au Quai d'Orsay. M. Caillaux ne l'a pas voulu. Il a maintenu M. de Selves à son poste.

Quelques jours plus tard, le 40 juillet, M. J. Cambon écrivait à M. Caillaux:

M. de Kiderlen est soucieux de ménager les susceptibilités de M. de Selves, mais il m'a demandé si M. de Schön pourrait aller vous voir. Je lui ai répondu qu'il le pourrait quand il le voudrait et qu'il serait peut-être mieux d'attendre que vous le fassiez appeler. *Je crois donc que vous feriez bien de le faire venir au moment que vous jugerez opportun.*

L'invitation était précise, nette : d'accord avec M. de Kiderlen, M. Cambon sollicitait M. Caillaux de voler l'ambassadeur allemand, de converser, de négocier avec lui, tout en « ménageant » — en surface — « les susceptibilités de M. de Selves » :

Au fond, c'est M. de Kiderlen qui conduira la négociation au point de vue allemand, *mais il est bon qu'il sente qu'au point de vue français vous y avez la main.*

Que fit M. Caillaux ? Saisit-il cette occasion d'entrer en maître dans la négociation ? Il ne vit pas l'ambassadeur allemand. Et lorsque, six semaines plus tard, les sollicitations de M. Cambon se firent plus pressantes, lorsqu'il dut accepter de rencontrer M. de Schön, *il ne consentit à le faire qu'en présence de M. de Selves.*

Y avait-il un dissentiment quelconque entre M. Caillaux et M. Jules Cambon ? M. de Kiderlen-Wächter Pa écrit : « . . . Depuis quelque temps nous savons qu'il y a une certaine rivalité entre Caillaux et Jules (Cambon) : chacun veut avoir la gloire de s'être arrangé avec nous... »

Que le diplomate allemand fait cru, c'est possible. Ce n'est pas absolument sûr : car il ne faut pas oublier la nature de cette correspondance. Ce sont des lettres d'amour, et M. de Kiderlen, par un travers bien naturel, et qui ne diminue en rien la valeur de l'homme, s'y donne le beau rôle : il n'ignore rien des intrigues qui peuvent diviser ses adversaires... il connaît leur point faible... il sait bien quelle petite manœuvre assurera le grand succès... Il s'attache surtout au côté anecdotique des négociations : ses relations personnelles avec l'empereur, avec le chancelier, avec les Français, toujours à son avantage, cela va sans dire... les pitôles histoires, propres à divertir une femme qui s'ennuie dans une villégiature lointaine...

Et ceux qui prétendent que ces lettres *éclairaient* toute l'histoire de 1911, qu'elles apportent des *révélations* sensationnelles, montrent seulement qu'ils les ont lues bien vite ou qu'ils connaissent bien peu les négociations.

En fait, on n'y trouve rien de neuf, sinon des histoires, et l'on sent bien la préoccupation du ministre : distraire, se distraire, lui aussi, et faire sa cour en ayant l'air de tout dire des affaires de l'Etat...

Quoi d'étonnant alors qu'il ait souvent forcé la note,

présenté comme un fait ce qui n'était qu'un raisonnement : Caillaux veut se cacher de Cambon ? C'est donc qu'ils ne s'entendent pas... Oui, chacun veut avoir la gloire... Détail piquant, bien fait pour amuser une femme... Mais rien ne l'appuie.

Nous, au contraire, nous avons des pièces, des documents, qui témoignent des relations de M. Caillaux et de M. Cambon : ce sont les lettres de l'ambassadeur, lettres privées où il n'avait aucune raison de feindre un accord qui n'eût pas existé, lettres que rien ne l'obligeait à écrire. Ces lettres, qui valent bien comme documents les « lettres à l'amie » de M. Kiderlen, témoignent d'un accord absolu, confiant, amical. La correspondance de M. de Kiderlen est *incomplète* ; celle de M. Cambon nous est *intégralement* connue. Or, de la première à la dernière lettre, elle donne la même note : M. Cambon est en confiance absolue avec M. Caillaux : c'est à lui qu'il écrit ses craintes, ses angoisses et aussi ses espoirs et ses satisfactions ; et comme leit-motiv, constamment il répète : « Prenez garde ! Agissez par vous-même ! Vous seul voyez clairement la situation. Vous seul pouvez aboutir. »

Il est puéril de dire que M. Caillaux ait pu avoir l'intention de se cacher de M. Cambon, alors que c'est justement l'ambassadeur qui, depuis trois semaines, le priait de « mettre la main » lui-même à la négociation. Faut-il ajouter que parmi tout ce qui a décidé M. Caillaux à accueillir, le 23 juillet, les informations qu'on lui offrait, se trouvait précisément, avec les déclarations si inquiétantes de M. Isvolsky, une lettre particulière de M. Cambon, arrivée le matin ?

L'ambassadeur prévoyait que les conversations seraient longues : il sentait grandir le malaise qui devait arriver à son point culminant trois jours plus tard, le 28 juillet, le voyait que ni le Ministère des Colonies ni celui des Affaires Étrangères ne comprenaient la gravité de la situation ; il suppliait M. Caillaux de chercher une nouvelle base aux pourparlers.

Et l'on voudrait maintenant nous faire croire que le chef du Gouvernement allait essayer de cacher son action — ou mieux, ses informations — au diplomate qui l'avait poussé si énergiquement à s'informer, et à agir ? C'est porter un défi au bon sens.

Nous acceptons cette thèse, qui jure avec les documents et les faits, le jour où on nous apportera une

preuve, une preuve véritable, une preuve irrécusable. Jusqu'à présent nous n'en connaissons pas.

* * *

c). *M. de Schœn et M. de Lancken pouvaient-ils être amenés à altérer la vérité sur ce point ?*

Si l'on admet qu'il est, comme nous l'affirmons, impossible que M. Caillaux ait cherché à cacher à l'ambassadeur de la République à Berlin les entretiens de M. Fondère et de M. de Lancken, on est obligé d'admettre en conséquence que la phrase du *vert* du 27 juillet constitue un mensonge.

Qui a commis ce mensonge ? Est-ce M. de Lancken, qui s'entretenait seul avec M. Fondère ? Le conseiller d'Ambassade a-t-il trompé à la fois son chef direct et son ministre ? Ou M. de Schœn a-t-il pris part à cette falsification de la vérité ? Nous n'en savons rien, et nous sommes obligés d'examiner, pour les deux hommes, s'il est vraisemblable qu'ils aient pu commettre ce geste, si à leur action on peut trouver des mobiles plausibles.

Le rôle de M. de Lancken n'est pas encore complètement éclairci, mais il apparaît dès maintenant comme de premier plan. Il est hors de doute que, tant qu'il fut à Paris, son action était en disproportion avec sa fonction. A de certains moments — tous ceux qui, pour les avoir vécues, ou pour les avoir étudiées, connaissent bien les relations franco-allemandes dans ces dernières années le savent — il apparaissait comme le véritable ambassadeur.

Pendant la guerre, M. de Lancken a continué d'être un des personnages les plus en vue de la diplomatie allemande. Toutes les tentatives faites par l'Allemagne pour hâter l'heure de la paix ont été conduites par lui, que ce fût auprès de M. Caillaux ou auprès de M. Briand, auprès de M. Lloyd George ou auprès de M. de Brocqueville. C'est que M. de Lancken était un ami personnel de l'Empereur Guillaume II, dont il passait pour refléter la pensée, dont, à côté — au-dessus — des ambassadeurs, il traduisait les inspirations et menait la politique personnelle.

Or, et sa correspondance intime, justement grâce à son

tour familial et personnel, nous éclaire là-dessus, M. de Kiderlen-Wächter n'était rien moins que d'accord avec son souverain sur la direction à imprimer à la politique extérieure de l'Empire. Il racontait avec beaucoup d'humour les visites qu'il lui faisait : il s'efforçait avant tout d'y dissimuler sa pensée vraie, de détourner l'attention toujours en éveil de son ombrageux interlocuteur. Il ne se gênait pas dans ses lettres pour le tourner en ridicule (1).

Comment s'étonner dans ces conditions que M. de Lancken, menant à Paris une politique autre que celle de son ministre, ait glissé dans un télégramme une phrase qui devait le détourner habilement de se mettre au travers de son action ?

Quant à M. de Schön, il était, c'est le moins qu'on puisse dire, en état d'hostilité avec M. de Kiderlen, qui dans ses lettres, ne parle de lui qu'avec le plus grand mépris.

Inimitié qui ne peut étonner. M. de Schön avait précédé M. de Kiderlen-Wächter à la tête du Ministère des Affaires Etrangères de Berlin. Il était alors le bras droit du chancelier de Bülow. La chute de M. de Bülow détermina celle de son ministre, et M. de Schön, du jour au lendemain, se trouva placé sous les ordres de son subordonné de la veille, M. de Kiderlen-Wächter. Première cause — toute personnelle — d'hostilité.

Il en était une autre, celle-ci politique : M. de Kiderlen-Wächter avait une conception de la politique extérieure de l'Allemagne diamétralement opposée à celle qui avait guidé l'action de M. de Bülow et de M. de Schön. Ceux-ci entendaient procéder avec des ménagements, sans brusquerie, sans « casser la vaisselle ». M. de Kiderlen-Wächter se vantait, lui, d'incarner la tradition bismarckienne, dans toute son énergie, même dans sa brutalité (2).

(1) « La fourrure (l'Empereur) a envoyé une dépêche dans laquelle elle dit... que ma manière de conduire les négociations était *« une diplomatie qui est trop élevée et trop fine pour mon cerveau »*. J'avais envie de mettre en marge : Exact ! » (Lettre de M. de Kiderlen du 19 juillet 1914).

(2). Dans une de ses lettres, il parle avec complaisance de son « sale caractère », en même temps qu'il rappelle avec mépris la faiblesse, la mollesse du « régime Schön ».

Dès son arrivée au pouvoir, il imprima une direction nouvelle aux affaires : forcément, il se trouvait en conflit avec son prédécesseur, qui, sans oser lui résister en face, n'allait pas négliger une occasion de le desservir, de contrecarrer son action.

En vérité, ceux qui veulent à tout prix trouver, à cette époque, un ministre en désaccord avec un ambassadeur ont raison ; mais ce n'est pas en France, c'est en Allemagne qu'il faut les chercher.

Quel pouvait être, dans ces conditions, le but de la phrase : « Caillaux demande instamment qu'on ne fasse rien connaître à Cambon de ses ouvertures » ? Ramener à Paris les négociations, dans leur essentiel, au moins, pour en retirer — faiblesse bien humaine — la gloire et le bénéfice, aussi pour pouvoir les diriger non selon les conceptions de M. de Kiderlen, mais selon celles de M. de Schön, peut-être selon celles de l'Empereur (1).

Dira-t-on que le moyen employé pour atteindre un si grand résultat apparaît comme un peu faible ? Il ne faut pas oublier que, par tournure d'esprit, les diplomates — surtout ceux de l'école Bülow — sont portés à rechercher les biais et les chemins détournés.

Et puis, il fallait agir avec prudence. M. de Kiderlen, lui aussi, tenait énergiquement à mener les négociations. A s'opposer à lui de face, on se serait brisé. Mais par un artifice, on pouvait avoir raison de lui.

Et quel artifice meilleur que d'attribuer à M. Caillaux lui-même une *demande instante*, qui, venant du chef du gouvernement français, ne pouvait manquer d'impressionner le secrétaire d'Etat ? L'usage, au surplus, a prouvé qu'il était bon : M. de Kiderlen-Wächter n'a pas senti le piège. Il était prêt à accepter la conversation directe avec M. Caillaux, dût son amitié pour « Jules » en souffrir. Le « sale caractère » à la Bismarck allait être joué par une

(1) Qu'on se rappelle : les conversations Fondère ont été engagées par l'initiative de M. de Lancken; M. de Kiderlen — sa correspondance en apporte la preuve absolue — ne les a connues que par les télégrammes de M. de Schön, qui lui *laissent croire que l'initiative venait de M. Caillaux*. Ce mensonge complète celui qui fait l'objet de toute cette discussion. A notre avis, il jette un jour définitif sur la manœuvre de l'Ambassade et lève tous les doutes.

jolie *combinazione* à la manière de Bülow, quand M. Caillaux fit échouer la manœuvre montée rue de Lille.

d) *Connait-on des faits corroborant l'explication que nous venons de donner du mensonge de l'ambassade allemande?*

Un fait capital : l'aveu de M. de Lancken.

Dès avant la chute du Ministère de M. Caillaux, et surtout après, on fit courir dans tout Paris le bruit que le président du Conseil a voulu dissimuler à l'ambassadeur à Berlin des « négociations » capitales. M. Caillaux résolut de tirer l'affaire au clair, et pour cela, de remonter à l'origine même de la calomnie. Il eut avec M. de Lancken, en février 1912, une conversation qu'il a ainsi résumée(1):

— ... Il y a un point qui me touche particulièrement : c'est la dernière phrase qu'on dit être dans ces télégrammes, où l'on affirme que je demande que M. Cambon soit tenu à l'écart des négociations.

Et comme j'étais préoccupé de savoir, quelque confiance que j'eusse en lui, si M. Fondère n'avait pas commis une erreur, je dis à M. de Lancken :

— Est-ce que M. Fondère vous a tenu pareil langage ?

— Non, répondit-il nettement.

— Alors cette phrase n'est pas dans le texte de cette dépêche ?

— Si !... répondit M. de Lancken en baissant les yeux.

C'était l'aveu. Immédiatement, M. Caillaux alla le rapporter à son successeur à la présidence du Conseil, M. Raymond Poincaré.

Comme nous l'avons dit, c'est M. Caillaux qui fit échouer la manœuvre montée rue de Lille. Comment ? En communiquant à l'ambassadeur de France à Berlin l'intégralité des informations qu'il avait recueillies par l'intermédiaire de M. Fondère.

(1) J. Caillaux. *Interrogatoires*, fasc. III, page 169.

Le 30 juillet au matin, M. Piétri, inspecteur des finances, chef-adjoint du cabinet de M. Caillaux, quittait Paris pour Berlin, porteur des procès-verbaux des entrevues de M. Fondère avec M. de Lancken. Le lendemain 31 juillet, dans la matinée, M. Cambon était mis par lui au courant de tout ce qui s'était passé à Paris.

Comme il est toujours aisé de prêter des intentions à quelqu'un, alors même qu'on ne peut s'appuyer ni sur un fait, ni sur un document, on a dit que M. Caillaux ne s'était décidé à transmettre ces informations à l'ambassadeur que lorsqu'il avait su que les conversations étaient connues du quai d'Orsay.

Comment les choses se sont-elles passées ?

Les conversations de M. Fondère avec M. de Lancken ont eu lieu les 25, 26 et 27 juillet. Ce dernier jour, les deux hommes se rencontrent entre 6 heures et 7 heures du soir. Or c'est le 28 *au matin* que M. de Selves montre à M. Caillaux la traduction du télégramme allemand de la veille. M. Caillaux peut-il, à ce moment, avoir communiqué à M. Cambon le compte-rendu des conversations de la veille au soir, que lui-même ne connaît pas encore, puisqu'il n'a pas revu M. Fondère ?

Le même jour, M. Caillaux demande à M. Fondère de lui fournir des procès-verbaux détaillés des conversations. M. Fondère les lui adresse le 29. M. Caillaux met alors M. Piétri au courant de la mission qu'il doit remplir, et le soir même ou le lendemain matin, M. Piétri quitte Paris. Impossible, matériellement, de faire plus vite.

Comment M. Cambon accueillit-il ces informations ? Avec la plus grande satisfaction. « L'ambassadeur, écrit M. Piétri dans son rapport, se réjouit d'être en rapport et en conformité de vues avec le président... Il me demande si, au besoin, je ne pourrais pas revenir ultérieurement à Berlin, pour assurer une harmonie de vue complète entre le président et lui... M. Cambon me demande de partir aussitôt que possible, pour voir le président, pour lequel il me donnera une lettre. Il importerait que le président ralliât à ses vues, qui sont les bonnes, ses collègues... M. Cambon veut bien me dire que l'idée de ma mission a été fort heureuse, car j'ai pu lui fournir, avant son entretien avec M. de Kiderlen, des informations précieuses !... »

Peut-on continuer, lorsqu'on connaît ces documents, à parler de dissentiment, de rivalité entre M. Cambon et

M. Caillaux ? C'est au contraire un accord étroit, absolu, que marquent ces lignes, comme aussi les lettres de M. Cambon, les lettres de M. de Berekheim, attaché à l'Ambassade de France à Berlin, les lettres du Colonel Pelle, attaché militaire.

Le Roman du Chiffre

A la suite du déchiffrement des verts, M. Caillaux aurait laissé connaître aux Allemands que leur chiffre était brulé. Imprudence impardonnable, disent les uns. Acte de trahison, disent les autres.

Cette légende, à la fois puérile et abominable, a couru tout Paris, des bureaux du quai d'Orsay aux couloirs du Parlement et aux salles de rédaction. Les journaux l'ont imprimée. M. de Selves, ayant entre les mains le déchiffrement d'un vert, aurait été se plaindre au Président de la République. Convoqué, M. Caillaux aurait commencé par nier les négociations secrètes. Mais en face du document accusateur il aurait dû avouer et s'excuser. En sortant de l'Elysée, il aurait couru à l'Ambassade et aurait reproché à M. de Lancken de rapporter inexactement ses propositions. « Comment le savez-vous ? » demanda le Conseiller. M. Caillaux se serait troublé. Le lendemain le chiffre allemand était changé.

Tout cela n'est qu'imagination et roman, aussi bien l'entrevue mélodramatique chez le président de la République que la visite imprudente à l'agent allemand.

La vérité est plus simple. Le 28 juillet, au quai d'Orsay, M. de Selves montra à M. Caillaux le déchiffrement des télégrammes allemands, sans élever la moindre protestation, et naturellement il ne porta pas la question devant le président de la République, pas plus qu'il ne la porta devant le Conseil des Ministres. Voilà en ce qui concerne les indications de M. de Selves.

Quant au chiffre, il est hors de doute que les Allemands ont su qu'il était « brûlé » et que leurs télégrammes avaient été lus. Comment ?

Le quai d'Orsay a répandu le bruit que ce fut par M. Caillaux lui-même, au cours d'une visite qu'il aurait faite à M. de Lancken. Pendant des années, on l'a affirmé, sans

apporter l'ombre d'une preuve. Mais cette preuve qui manquait, un des hommes du quai d'Orsay, M. Conty — toujours le même — a cru la trouver en 1918, et il en déposa devant la commission de la Haute-Cour. Il avoua d'abord que c'était bien lui qui fut à l'origine de la calomnie :

M. de Lancken avait donc bien idée que des télégrammes avaient pu être déchiffrés. Comment avait-il été prévenu ? J'avais alors (en 1914) la certitude morale, mais sans preuves matérielles, que M. Caillaux n'était pas étranger à cette divulgation.

Ainsi, c'est sur une *certitude morale*, que n'appuyait aucune preuve, que M. Conty a lancé la rumeur infâme...

J'en ai eu plus tard la confirmation.

Comment ? Le 22 janvier 1918, M. Conty est reçu par le président de la République. M. Caillaux venait d'être arrêté :

M. Raymond Poincaré me parla de l'affaire Caillaux et me déclara que M. Caillaux avait reconnu devant lui s'être entretenu avec M. de Lancken des déchiffrements en question. M. Caillaux aurait dit à M. de Lancken : « Dites-moi d'homme à homme si ces télégrammes sont exacts ».

Il était possible que dans ces télégrammes, M. de Lancken eût connu aux instructions de M. Caillaux une fausse interprétation. Quand on n'a pas l'habitude des négociations diplomatiques, on peut faire certaines promesses plus ou moins consciemment, mais c'était une singulière naïveté d'aller dire à M. de Lancken : « D'homme à homme dites-moi si ceci est exact ».

M. Poincaré m'a déclaré avoir reçu cette confidence. M. Caillaux a convenu de ses conversations avec M. de Lancken. Mais M. Poincaré ne savait pas exactement s'il s'agissait de télégrammes déchiffrés au Ministère des Affaires Étrangères ou au Ministère de l'Intérieur.

Après cet entretien avec M. le Président de la République, le doute ne m'était plus possible ; c'est bien M. Caillaux qui a fait connaître à l'Ambassade d'Allemagne que nous avions contre elle un instrument de défense nationale de premier ordre : le déchiffrement de ses télégrammes secrets.

En parlant ainsi, M. Conty, si prompt à ironiser sur la naïveté et l'inconscience d'autrui, donnait la mesure de

son esprit critique et la valeur de ses certitudes morales et matérielles. M. le Président de la République lui a, en effet, infligé un démenti formel : il avait seulement fait allusion à la conversation que M. Caillaux avait eue avec M. de Lancken en février 1912, et dont l'ancien président du Conseil lui avait, le jour même, très loyalement rapporté tous les détails.

L'incident du chiffre s'était produit en juillet 1911, et, en lui en parlant, M. Caillaux n'apprenait rien à M. de Lancken. De juillet à février, M. Caillaux n'avait pas été une fois à l'Ambassade d'Allemagne, n'avait jamais rencontré M. de Lancken, n'avait vu M. de Schön qu'en présence de M. de Selves...

N'a-t-on pas le droit de s'inquiéter à la pensée qu'à de certaines heures, des fonctionnaires de la perspicacité et de la bonne foi de M. Conty tiennent entre leurs mains les intérêts vitaux du pays ?

Mais, insiste-t-on, si ce n'est pas le président du Conseil, c'est son mandataire, si ce n'est pas M. Caillaux, c'est M. Fondère qui a été imprudent vis-à-vis de M. de Lancken, et on s'appuie pour l'affirmer sur la lettre de M. de Kiderlen-Wächter du 2 août 1911 :

Je vous avais dit que Caillaux nous avait fait faire certaines propositions que Jules (Cambon) ne devait pas connaître ni le ministère des Affaires Etrangères à Paris. Il avait envoyé pour cela un homme de confiance à Beau (M. de Schön) (1), et celui-ci m'avait envoyé son conseiller avec prière de n'en rien dire à Jules. Alors vous comprenez mon étonnement lorsque hier Jules m'a fait les mêmes propositions...

Je n'ai appris qu'aujourd'hui comment cela s'est fait : Beau, bêtement, au lieu de se contenter de la missive par le conseiller d'ambassade, nous a télégraphié : « Caillaux me fait par intermédiaire telles et telles propositions ». Pour le télégramme, il s'est servi d'un vieux chiffre que les Français nous ont dû voler dans le temps, comment, je n'en sais rien. Alors au ministère des Affaires Etrangères, on a déchiffré ce télégramme. Tableau ! Furieuse explication entre le ministre et Caillaux à la suite de laquelle on a décidé de faire les propositions par Jules ! Le plus drôle, c'est que l'homme de confiance de Caillaux est accouru à notre Ambassade pour raconter tout cela avec prière de ne jamais dire que c'est lui qui a fait l'intermédiaire. N'est-ce pas un vrai roman ?

(1) Voir sur ce membre de phrase, page 971, note 1.

M. de Kiderlen-Wächter, ne croyait pas si bien dire. Ce récit n'était qu'un roman, dû sans doute à la fertile imagination de ce M. de Lancken, que M. Cambon appelait « un intrigant ».

Remarquons d'abord que le récit de M. de Kiderlen-Wächter met complètement hors de cause M. Caillaux qui ne serait pour rien dans l'indiscrétion commise: « Le plus drôle, c'est que l'homme de confiance de M. Caillaux est accouru... » L'expression *homme de confiance* dans cette phrase ironique montre que dans l'esprit du ministre M. Fondère aurait trahi la confiance de M. Caillaux.

Que resterait-il alors? M. Caillaux aurait raconté à M. Fondère que les télégrammes allemands avaient été déchiffrés, et M. Fondère aurait fait, contre le gré du président du Conseil et à son insu, une démarche imprudente?

Dans le procès-verbal daté du 28 juillet, M. Fondère écrit les lignes suivantes :

4 h. 1/2 place Beauvau.

Le président: « De Lancken est de mauvaise foi; il rend compte télégraphiquement de vos conversations et me prête des paroles que je n'ai pas prononcées. Faites bien attention. Vous devez être prudent. »

Je déclare au président que je me rends compte de toute la gravité de ces pourparlers...

M. Caillaux et M. Fondère sont d'accord pour affirmer que rien de plus précis n'a été dit; M. Caillaux n'a en rien laissé entendre à M. Fondère que les télégrammes avaient été déchiffrés à Paris. Il pouvait parfaitement être renseigné par les conversations de M. Cambon avec M. de Kiderlen. C'est ce que M. Fondère a compris. Peut-on croire au surplus que si M. Fondère eût, après cette conversation du 28, commis une imprudence, ou qu'il se fût senti en faute, il aurait rapporté l'incident dans le procès-verbal?

M. Fondère serait « accouru » à l'ambassade? Mais le 28, M. de Lancken n'était plus à Paris, et c'est seulement le 31, à son retour de Berlin, qu'il a avec M. Fondère un entretien que celui-ci a écrit.

Les deux hommes ont examiné ensemble les résultats du voyage de M. de Lancken à Berlin avec une précision et un soin qui excluent toute possibilité d'aflolement chez M. Fondère, et, justement dans cet entretien et dans

un suivant, le même jour, M. Fondère marque avec force, avec raideur, que les offres allemandes étaient inacceptables. Eût-il pu tenir un langage aussi ferme s'il avait commencé par se présenter en suppliant épouvanté ?

Que dit encore M. de Kiderlen ? M. Fondère aurait pu dire de ne jamais dire que c'est lui qui a fait l'intermédiaire ? Mais c'est impossible ! M. Fondère savait bien que son nom était, à ce moment, connu de tous les intéressés : le Quai d'Orsay le connaissait par les *verts* ; M. de Kiderlen et la Wilhemstrasse le connaissaient par les mêmes télégrammes, et M. Cambou le connaissait par M. Piétri. M. Fondère ne pouvait prétendre cacher son nom après que tout le monde en eût été informé.

La vérité, c'est que le récit de M. de Kiderlen, et qu'il répétait sans doute d'après M. de Lancken, ne tient pas debout. Ce n'est ni par M. Caillaux, ni par M. Fondère que l'Ambassade allemande a connu le déchiffrement de ses télégrammes.

Alors comment ? M. Caillaux a cherché à le savoir et dès décembre 1911, M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, qui, on s'en doute, disposait de moyens spéciaux de savoir ce qui se passait rue de Lille, lui apporta ce renseignement : « M. le président, l'indiscrétion est venue des Affaires Étrangères. Je ne puis pas vous faire de rapport à ce sujet, car je ne puis engager ma responsabilité. Je ne pourrais vous faire qu'un rapport anonyme, mais *mon renseignement est certain.* »

Le 8 février 1912, M. Caillaux alla voir M. de Lancken. Et voici comment il raconte l'incident :

— On dit, dans certains milieux, que je vous ai averti que votre chiffre était connu ?

— Mais je ne vous ai pas vu !... répondit-il.

— Certes, il ne s'agit pas de moi, mais on parle de mon intermédiaire. Aurait-il su les déchiffrements et commis une pareille faute de légèreté ?

— Pas du tout, répliqua-t-il.

— Alors, qui ?..

Il hésita, et c'est ici qu'il me demanda le serment que j'ai consenti, que j'ai violé cependant et que je vais encore être obligé de violer :

— C'est M. Conty, fit-il.

Et voici les propres termes dont M. de Lancken se servit dans ses explications :

— Conty, vous le savez, me dit-il, est un gros bavard ; il est

très facile de lui tirer les vers du nez. Au moment de l'envoi des télégrammes, il me lança des pointes sur les relations que j'avais avec vous, de sorte que je compris que les télégrammes étaient déchiffrés.

Voilà l'explication que me donna M. de Lancken; je l'ai jugée si grave que malgré le serment que j'avais fait, j'ai cru devoir aller trouver immédiatement mon successeur à la Présidence du Conseil, M. Poincaré (1).

Une observation encore : le chiffre des télégrammes *certs* n'était pas le chiffre habituel de l'Ambassade. C'était un vieux chiffre « brûlé et inutilisé ». La connaissance de ce chiffre n'était donc nullement, comme l'a affirmé M. Conty, un instrument de défense nationale de premier ordre. Mais pourquoi l'Ambassade s'en est-elle servie? Est-ce bien « bêtement », comme l'a cru de M. Kiderlen? N'est-ce pas plutôt intentionnellement? Et si oui, pourquoi? Il y a là un problème de psychologie politique curieux, mais qui sort du cadre de notre étude. Nous n'en rechercherons pas la solution ici. Il nous suffit d'avoir montré que tout ce qu'on a dit et écrit pendant huit ans sur le rôle de M. Caillaux dans cette affaire n'était que calomnie ou erreur.

Les « offres » de M. Caillaux.

M. Caillaux aurait fait aux Allemands, par l'intermédiaire de M. Fondère, des offres inconsidérées, sur lesquelles ceux-ci ne comptaient pas, mais dont ils ont naturellement profité pour augmenter leurs prétentions.

Jamais les entretiens de M. Fondère avec M. de Lancken n'ont eu le caractère d'une négociation, même officielle et secrète. M. de Lancken a offert, de son propre mouvement, la conversation; M. Caillaux l'a acceptée, à titre d'information. M. de Lancken a fait des suggestions, des propositions très précises; M. Caillaux les a recueillies. Il a souligné immédiatement que certaines d'entre

(1) J. Caillaux. *Interrogatoires*, fasc. III, p. 170.

elles, la plupart d'entre elles, étaient inacceptables, et M. Fondère a rapporté ses réponses négatives à M. de Lancken, qui n'a pas manqué d'en être impressionné.

Quand M. de Lancken a sollicité des précisions, des engagements, M. Caillaux s'est dérobé, et, à plusieurs reprises, il a désavoué M. Fondère. En somme, M. Caillaux a réussi ainsi à connaître l'état d'esprit de M. de Lancken et de M. de Schoen, sans découvrir en rien, quant à lui, son jeu.

La preuve écrite de tout cela se trouve dans les procès-verbaux des conversations Fondère-de Lancken, du mois d'août 1911. Lorsqu'on parle des entretiens Fondère-de Lancken, on ne fait allusion qu'à ceux des 25, 26 et 27 juillet ; mais il y en eut d'autres encore, dont, à lire leurs comptes-rendus, on comprend que les adversaires de M. Caillaux se gardent de faire mention. Qu'y voyons-nous en effet ?

Le 31 juillet au matin, M. Fondère voit M. de Lancken retour de Berlin. Le diplomate lui fait part des prétentions de M. de Kiderlen : « La cession dans son intégralité du Congo Français contre le désintéressement de l'Allemagne au Maroc ». M. Fondère marque son étonnement à M. de Lancken, et va voir M. Caillaux :

Je lui répète la conversation que je viens d'avoir qui ne fait que lui confirmer les renseignements qu'il a par la voie officielle. Il me dit regretter profondément l'attitude de l'Allemagne... Il ne lui est pas possible d'envisager les exigences formulées par le gouvernement allemand.

Le soir, M. Fondère apporte à M. de Lancken le refus de M. Caillaux d'examiner de telles propositions : « Je lui dis mon regret de voir que nos entretiens ne peuvent plus avoir aucune utilité ni pour mon pays, ni dans un intérêt général ».

Le 3 août, M. Fondère est rappelé par M. de Lancken. Celui-ci ne réclame plus tout le Congo, mais une partie du moyen-Congo, avec une concession de chemins de fer au Maroc, d'Agadir à Marakech.

M. Caillaux maintient son refus et fait répondre ceci à M. de Lancken :

M. Caillaux constate avec beaucoup de regret les exigences allemandes qui ne lui permettent pas d'envisager un arrangement possible, d'autant plus que l'opinion publique en France

tend de jour en jour à se montrer plus hostile à une cession de territoires. Les rapports de deux préfets de l'Est montrent la population de cette région prête à toute éventualité ; les journaux de province estiment qu'on ne doit rien céder, etc... Dans ces conditions, la tâche du président du Conseil deviendra de plus en plus difficile ; malgré tout son désir personnel d'arriver à un arrangement profitable aux deux nations, il peut être acculé à la nécessité de ne plus pouvoir suivre de négociations sur les bases proposées par l'Allemagne, et alors on serait à la merci du moindre incident.

Mais voici qui est plus frappant encore. Le 16 août, M. de Lancken fait venir M. Fondère, et lui dit que les négociations ne marchent pas, qu'il est temps que les marchandages prennent fin, et qu'on aboutisse. Il lui communique une dépêche de la Wilhemstrasse résumant les dernières propositions faites par M. Cambon. Il dicte ensuite à M. Fondère, pour être communiquée au président du Conseil, une courte note, qui, outre des indications sur les négociations, contient ces phrases :

Vous devez rappeler à M. Caillaux les pourparlers antérieurs, lui dire qu'en changeant tellement les bases des négociations qui résultaient des idées émises par le président du Conseil antérieurement, on sera amené forcément à la rupture des négociations.

M. Caillaux se fut trouvé dans une situation embarrassante, si, comme le prétendait M. de Lancken, il y avait eu réellement *pourparlers, négociations, offres*. Mais ce n'était pas le cas. M. Caillaux avait les mains libres. La réponse fut immédiate, nette et raide :

M. Caillaux s'est toujours refusé à émettre une idée quelconque au sujet de telle ou telle compensation territoriale ; lorsque des prévisions lui ont été apportées, il a refusé de se prononcer ; lorsque notamment je lui ai soumis tout un ensemble de cessions avant que M. de Lancken ne parte pour Berlin, il s'est borné à me répondre qu'il avait les plus larges réserves à faire. Jamais le président du Conseil n'a voulu em mêler des négociations officieuses avec les négociations officielles.

Quand on est venu lui parler, il s'est borné à exprimer son désir très vif d'une entente entre les deux pays et à montrer que les sacrifices demandés par l'Allemagne ne pourraient être ni acceptés par lui, ni soutenus devant l'opinion publique.

Il ne peut que persister dans cette attitude. C'est M. Cambon qui, muni des instructions complètes, formule les objections ou les propositions de la France.

Et M. Fondère ajoute :

J'ai répété, Monsieur le président du Conseil, cette déclaration au Baron de Lancken dans l'après-midi d'hier 18 août.

Je l'ai commentée en déclarant à M. de Lancken que *M. Caillaux ne peut et ne veut être lié par des conversations qu'il a pu avoir avec des tiers*, qui ont pu, de très bonne foi, mal interpréter ou mal comprendre les idées que M. Caillaux a pu émettre dans des conversations privées.

Cette fois, M. le baron de Lancken comprit que depuis trois semaines on se jouait de lui : il n'insiste plus (1).

* * *

Dans le but d'égarer l'opinion des juges et celle du pays, on a écrit dans l'*Acte d'accusation* qu'après le dé-

(1) S'il faut donner des précisions, on reproche à M. Caillaux d'avoir fait attirer l'attention des Allemands sur une concession possible de la part de la France dans le chemin de fer de Bagdad, de leur avoir offert la présidence de la Dette ottomane.

Or, dès le 8 juillet, M. Cambon avait entretenu M. de Kiderlon de ces deux sujets avec beaucoup plus de précision qu'en mit M. Fondère dans ses conversations avec le conseiller d'ambassade.

M. Caillaux aurait encore offert aux Allemands le droit de réemption de la France sur le Congo belge. D'abord — qu'on se reporte à son procès-verbal du 27 juillet — c'est M. Fondère qui fit allusion à cette question « à titre purement personnel ». Ensuite, ce droit n'avait plus en 1911 de valeur réelle, puisque, de propriété personnelle du roi Léopold II, le Congo était devenu colonie belge, et qu'il était absolument improbable que la Belgique songeât jamais à s'en séparer. Enfin, le traité signé le 4 novembre a apporté de ce problème une solution parfaitement satisfaisante pour nos intérêts, et c'est M. Cambon qui, félicitant le 3 novembre le président du Conseil de l'heureuse issue des négociations, écrivait : « L'affaire du Congo belge a, somme toute, été une bienheureuse affaire qui lie, dans l'avenir, les mains de l'Allemagne. La formule, dont je soupçonne un peu l'auteur (M. Caillaux) a été très heureusement trouvée... »

chiffrement des télégrammes de M. de Schœn par le Quai d'Orsay et comme suite aux protestations de M. de Selves, « M. Cambon fut chargé (le 28 juillet) de faire officiellement les propositions ». Cette affirmation est entièrement inexacte. M. Caillaux n'avait fait *aucune proposition* à M. de Lancken, et il ne put que transmettre à M. Cambon les *informations* qu'il avait recueillies sur l'état d'esprit et les exigences des Allemands. M. Cambon ne se méprit nullement sur la portée de cette communication, dont le seul intérêt était de lui faire savoir à l'avance ce qu'allait lui dire M. de Kiderlen-Wächter : « Pour ce qui est des papiers Lancken, bien entendu, il attendra — ne les considérant que comme de simples éléments d'information — que tout vienne de M. de Kiderlen. Il manœvrera alors en conséquence... » (1). Le 1^{er} août au soir M. Cambon rencontre M. de Kiderlen et c'est le ministre qui fait à l'ambassadeur les propositions déjà connues par M. de Lancken. M. Cambon était armé, et sachant ce qu'on allait lui dire, put obliger son interlocuteur à se découvrir : « M. Cambon veut bien me dire que l'idée de ma mission a été fort heureuse, car j'ai pu lui fournir, avant son entretien avec M. de Kiderlen, des *informations précieuses* » (2).

L'interprétation de l'Acte d'accusation constitue, une fois de plus, une audacieuse déformation de la vérité.

III. — La Politique de M. Caillaux (3)

Pour qui a étudié les documents diplomatiques de cette période, il apparaît clairement que toute l'action de

(1) Rapport de M. Pietri, Berlin, 1^{er} août 1914.

(2) Rapport de M. Pietri, Berlin, 2 août 1914. Voir aussi, au Livre jaune, la dépêche de M. Cambon à M. de Selves.

(3) Dans ce chapitre nous allons exposer les arguments qui ont fait pencher l'action du gouvernement de M. Caillaux vers telle ou telle solution. Nous le ferons en toute objectivité. Est-il besoin de rappeler qu'avec Pressensé et Jaures, la Ligue des Droits de l'Homme a toujours soutenu pour le règlement de la question marocaine d'autres méthodes que celles qui furent adoptées par les gouvernements successifs de la France ?

M. Caillaux entre le coup d'Agadir et le traité du 4 novembre 1911 fut dominée par deux principes directeurs :

Obtenir d'abord pour la France son entière liberté d'action politique au Maroc, éviter dans l'Empire Chérien des intrusions économiques de nations étrangères, mettre fin au Maroc, et dans toutes les colonies françaises aux pratiques d'enchevêtrement d'intérêts économiques particuliers français et allemands, telles qu'elles étaient issues de l'accord du 9 février 1909;

Ensuite, sauvegarder la paix. M. Caillaux s'est dressé contre certains courants qui étaient prêts d'emporter le pays dans l'aventure la plus folle. Il a réussi. Cela restera son honneur.

*
* *

Quelles solutions s'offraient au Gouvernement français après la manifestation allemande d'Agadir ? Comment pouvait-il espérer défendre la situation et aboutir à un accord qui mit la paix à l'abri de frictions aussi graves entre les deux pays ?

Plusieurs solutions en présence.

D'abord on pouvait dire à l'Allemagne : « Nous avons signé un accord le 9 février 1909. Appliquons-le. Sans doute des tentatives ont été déjà faites, qui n'ont pas abouti ; des projets ont échoué ; d'autres sont restés en suspens. Remettons-nous à la tâche. Trouvons les combinaisons qui sur le terrain économique nous permettront de faire collaborer nos nationaux entre eux, et qui auront l'avantage de créer petit à petit un état d'esprit plus cordial entre la France et l'Allemagne ».

En effet. Mais cela ne dépendait pas de nous seuls.

Même si nous avions voulu revenir à l'accord de 1909 et l'appliquer loyalement, largement, avec le plus grand désintéressement, l'Allemagne par avance nous avait répondu : « Non ».

Le 22 juin 1911, avant le Coup d'Agadir, M. Jules Cambon avait eu à Kissingen une conversation avec M. de Kiderlen-Waechter, et le ministre allemand lui avait déclaré de la façon la plus nette : « Il est inutile de replâtrer ce qui a déjà été fait au sujet du Maroc et qui semble se lézarder aujourd'hui ».

C'était fermer la porte à toute discussion sur l'accord de 1909 : les Allemands l'estimaient dépassé, et

voulaient trouver autre chose. Mais même s'ils avaient accepté qu'on portât la conversation sur ce terrain, était-il de l'intérêt de la France de le faire ? A quoi aboutissait l'accord de 1909 ? Pas de liberté d'action politique de la France au Maroc ; affirmation renouvelée de l'indépendance du Maghzen ; impossibilité pour nous de songer au protectorat ; impossibilité d'occuper militairement le territoire, donc d'y exercer une influence politique quelconque. Par contre, quasi égalité de la France et de l'Allemagne sur le terrain économique ; constitution de sociétés de mise en valeur et d'exploitation où les capitaux seraient mélangés et dont les dirigeants seraient en partie Français, en partie Allemands. Sous le couvert de ces accords, l'Allemagne, nous laissant les charges financières et militaires d'une œuvre de pacification dont le fruit nous était par avance interdit, prenait pied économiquement au Maroc, à côté de nous, au même titre que nous.

Vouloir discuter sur ces bases pour régler le conflit d'Agadir, c'était aller à une aggravation de l'accord de 1909 ; c'était aller à la formation d'un véritable condominium franco-allemand pour l'exploitation de l'Empire Chérifien ; c'était, sous le prétexte d'entreprises communes, créer des sources innombrables de froissements et de conflits entre les hommes d'affaires des deux pays ; c'était risquer d'être un jour obligé de dire au pays : « Nos hommes d'affaires, nos gros capitalistes qui exploient le Maroc de compte à demi avec les Allemands ne s'entendent pas avec leurs associés. Il faut que toi, tu te lèves, et que tu ailles sur les champs de bataille pour protéger leurs entreprises, pour défendre ton honneur outragé en leurs coffres-forts ».

Ou bien, sans aller jusque là, c'était risquer d'être un jour obligé de dire à l'Europe : « Nous avons fait un accord avec l'Allemagne. Nous ne nous entendons pas avec nos associés. Nous vous soumettons le cas. Jugez-le. »

Et alors, une Conférence Internationale reviendrait en arrière, à l'acte d'Algésiras, remettrait tout en question, et ne pourrait qu'aggraver les conflits en les faisant remonter à leur source.

Reprendre, étendre, renforcer l'accord de 1909 ? Impossible. L'Allemagne ne le voulait pas. Et si elle l'avait accepté, c'était à nous de nous y refuser.

Que faire alors ? On pouvait dire : « La situation du

Maroc a été réglée *internationalement* par l'acte d'Algésiras. Le conflit franco-allemand intéresse toutes les puissances signataires de l'acte de 1903. Qu'on réunisse une Conférence internationale, elle examinera, elle nous départagera, elle fixera pour l'avenir ».

Ici encore, au nom de l'Allemagne, M. de Kiderlen-Waechter avait dit : « Non ».

Et si l'Allemagne avait accepté la Conférence, qu'aurait-elle pu nous donner ? L'internationalisation du Maroc. Pas autre chose. Les rapports de tous nos ambassadeurs sont formels, et en particulier M. Edward Grey faisait à M. Paul Cambon des déclarations inquiétantes, où il envisageait comme *une* solution — qui en cas de Conférence internationale, eût été la *seule* solution — « le retour au *status quo ante* grâce aux retrait des Allemands d'Agadir, à celui des Espagnols d'El-Ksar et de Larache, à celui des Français de Fez ainsi que de l'intérieur ».

Sans doute, la solution internationale pouvait sembler la meilleure, la propre à éteindre ces conflits entre peuples qu'allument les passions coloniales et les appétits capitalistes. Mais était-elle immédiatement praticable ?

Était-on sûr de pouvoir réaliser une véritable internationalisation du Maroc ? N'allait-on pas simplement maintenir le pays en état d'anarchie, tout en l'assujétissant à de grands capitalistes avant tout soucieux de leurs profits personnels ?

Et quelque fût la volonté pacifique des peuples, ne risqueraient-ils pas un jour d'être entraînés dans des conflits redoutables, par l'action de groupements financiers qui, se disputant une mine ou un port, n'hésiteraient pas à faire attiser les nationalismes par une grande presse malheureusement dévouée aux puissances d'argent ?

Le gouvernement de M. Caillaux estima que l'internationalisation, comme elle pouvait se faire alors, n'apporterait à la France aucune des satisfactions légitimes que les efforts accomplis lui donnaient le droit d'attendre ; qu'elle rendrait la pacification et la mise en valeur du Maroc à peu près impossible ; que, dans la mesure où cette mise en valeur pourrait se produire, elle risquerait d'être la source des conflits les plus graves. Il écarta cette solution.

Il n'y avait donc plus qu'un moyen pour sortir de la situation difficile où nous nous trouvions : obtenir pour la

France son entière liberté d'action au Maroc, avoir la possibilité d'aller plus tard jusqu'au protectorat, terminer ainsi l'œuvre commencée par les Gouvernements de la Restauration et de la Monarchie de Juillet et continuée par Jules Ferry dans l'Afrique du Nord.

Liberté d'action politique ; liberté d'action économique aussi, par la suppression des accords établissant un commencement de condominium. Et ainsi on aboutirait à une situation claire, et à l'élimination de tous les points de friction dangereux entre la France et l'Allemagne. On liquiderait définitivement cette question du Maroc qui, depuis près de dix ans, était une menace perpétuelle contre la paix.

Sans doute, on pouvait faire autre chose encore. On pouvait dire : « L'Allemagne nous menace par un geste de défi insolent. Nous n'avons pas à nous humilier. Ripostons ! » Ça, c'était la politique de fanfaronade et d'aventures. C'était la guerre. M. Caillaux n'en a pas voulu. Qui oserait le lui reprocher à visage découvert ?

*
*
*

Obtenir notre entière liberté d'action économique et politique au Maroc. Mais comment ? Il n'y avait pas à hésiter : il fallait *causer* directement avec l'Allemagne, et il fallait *acheter* son désintéressement au Maroc par des compensations que nous lui accorderions ailleurs.

On a voulu faire peser sur M. Caillaux toute la responsabilité de cette politique de transactions et de concessions mutuelles. Rien de plus injuste.

En acceptant, postérieurement au règlement international d'Agadir, de discuter en tête-à-tête avec l'Allemagne de la situation du Maroc, en signant l'accord du 9 février 1909, on avait engagé l'avenir, on avait posé le principe de la politique qui fut suivie en 1914. L'Allemagne était fondée à dire : « J'ai des droits sur le Maroc, puisque vous avez accepté de discuter avec moi. Ces droits, je peux les faire valoir, ou les utiliser comme monnaie d'échange. » Nous ne pouvions accepter l'ingérence de l'Allemagne au Maroc ; nous étions donc contraints de lever une hypothèque dont, par notre signature, nous avons consacré la légitimité.

Nos alliés et nos amis l'affirmèrent sans hésitations.

Dès le 4 juillet, M. Edward Grey, secrétaire du Foreign

Office, déclarait à l'ambassadeur de France, après avoir envisagé le retour — inacceptable pour nous — au *statu quo ante* : « Ladite solution pourrait d'autre part résider dans un nouvel arrangement qui consoliderait la position de la France au Maroc avec l'assentiment de l'Allemagne, moyennant que quelques compensations fussent abandonnées à cette puissance. »

La Russie présentait les mêmes suggestions, et, quelques jours plus tard, M. Isvolsky, représentant à Paris du Gouvernement impérial, s'étonnait auprès de M. Caillaux que la France hésitât à verser à l'Allemagne un *pourboire* qui lui semblait légitime, et souligna que si notre intransigeance entraînait une rupture, la Russie ne se solidariserait pas avec nous.

Au surplus, la négociation n'était-elle pas engagée lorsque M. Caillaux prit la direction des affaires du pays ? Déjà l'expédition que nous avons envoyée à Fez au printemps de 1911 avait réveillé les ambitions allemandes, et, selon le mot de M. de Kiderlen-Waechter, « posé la question toute entière » (1). Dès ce moment, M. J. Cambon avait compris qu'on ne pourrait faire autrement qu'acheter la liberté de la France au Maroc, et dès ce moment, il se préoccupait de savoir où des compensations pourraient être offertes à l'Allemagne.

Au Maroc ? Impossible ! L'Allemagne le désirait peut-être, mais sans espérer l'obtenir. Quant à nous, nous ne pouvions même pas l'envisager (2). Avant même qu'on cause, M. Caillaux affirme « l'impossibilité de compensations au Maroc » (3).

Où alors ? Au Congo, et ici encore, M. Caillaux trouve la négociation déjà liée. (4)

(1) Dépêche de M. Cambon à M. Cruppi, ministre des Affaires Etrangères. *Livre Jaune*, n° 200.

(2) « Je suis convaincu que nous serons obligés, effectivement, d'acheter notre liberté, mais l'important est que le prix dont nous devons la payer ne soit ni Mogador, ni une portion quelconque du Maroc, car, dans ce cas, il vaudrait mieux laisser les choses en l'état et maintenir le pays dans le désordre où il est ». Lettre de M. Jules Cambon à M. Cruppi, 12 juin 1911.

(3) Communication de M. Caillaux au Gouvernement anglais. (Dépêche à M. Paul Cambon, 5 juillet 1911. *Livre Jaune*, n° 430).

(4) Dès janvier 1905, l'Allemagne songeait au Congo en échange du Maroc.

Le 22 juin 1914, à Kissingen, M. Jules Cambon — « ré-pondant aux vœux que lui avait exprimées M. Cruppi » — dit à M. de Kiderlen-Waechter : « Nous ne pourrions rien vous donner au Maroc. Mais on peut chercher ailleurs ! » Et M. de Kiderlen riposte : « Rapportez nous quelque chose de Paris ! »

Où ça, ailleurs ? Au Congo. M. de Kiderlen le précise, lorsqu'il résume dans une *Note* secrète son entretien du 9 juillet suivant avec M. Cambon (1).

Nous n'avons pas ici à examiner le traité de 1911 en lui-même, ni par conséquent à évaluer l'importance des cessions qui furent en définitive consenties par la France à l'Allemagne dans le bassin du Congo (2). Mais on a dressé contre M. Caillaux l'affirmation que nos sacrifices auraient pu être moins considérables, et que c'est le président du Conseil qui a cédé, au bout d'une laborieuse négociation de trois mois, alors que le quai d'Orsay et l'Ambassade à Berlin restaient fermes sur nos positions.

Cette légende ne résiste pas à l'examen. Les Allemands entendaient obtenir *tout* le Congo, comme l'Empereur en avait exprimé la volonté à M. de Kiderlen au mois de mai, comme le ministre le maintiendra au cours du mois de juillet, comme M. de Lancken le soutiendra à la fin de juillet et au début d'août, devant M. Fondère.

En fait, ils ont dû diminuer leurs prétentions d'une façon considérable, en même temps qu'ils durent nous accorder au Maroc des avantages infiniment plus précis, plus étendus, plus définitifs que ceux qu'ils envisageaient au début.

(1). « M. Cambon me demanda si j'étais prêt à reprendre le fil de notre entretien de Kissingen. M. Cambon résuma cet entretien en termes d'après lesquels je lui aurais dit que nous étions prêts à nous entendre dans un esprit conciliant avec la France au sujet du Maroc, si nous recevions des compensations sur un autre terrain... Je dis à M. Cambon... que je voulais supposer le cas à titre de pure hypothèse vu que je n'y étais pas autorisé : nous donnons à la France carte blanche au Maroc, mais nous demanderions de la France en échange, non des compensations morales, mais des compensations matérielles sur le terrain colonial. M. Cambon m'interrompit très vivement par ces mots : « On a parlé du côté du Congo ! »

(2). Voir là-dessus : Joseph Caillaux : *Interrogatoires*, et Joseph Caillaux : *Agadir*.

Les pangermanistes ne s'y trompèrent point, qui représentèrent le traité du 4 novembre comme une reculade, une « humiliation » de l'Allemagne, selon l'expression de M. de Lindequist, lorsque le 3 novembre, il donna sa démission de ministre des Colonies, pour ne pas le signer (1).

**

Fallait-il borner la négociation au Maroc et au Congo ? Fallait-il au contraire étendre l'accord ? Dans l'acte d'accusation dressé par M. Lescouvé contre M. Caillaux il est affirmé que M. Caillaux est *coupable* d'avoir cherché à conclure un accord à grandes lignes qui, est-il prétendu, avait pour seul objet de préparer un rapprochement franco-allemand.

Ici, encore, les faits contredisent entièrement cette thèse. Le gouvernement de M. Caillaux a, en effet, envisagé la conclusion d'un accord à grandes lignes. Pourquoi ? En aboutissant à un règlement étendu, on atténuait pour l'opinion française l'impression — désagréable — que l'on payait l'Allemagne pour avoir le droit d'être libre au Maroc. Est-ce M. Caillaux qui le premier a eu cette pensée ? Pas du tout.

Dès le 11 juin, M. Cambon, répondant aux protestations du Chancelier au sujet de notre expédition à Fez, propose une conversation générale entre la France et l'Allemagne sur les questions pendantes entre les deux pays — la question d'Alsace-Lorraine étant exceptée. M. Caillaux ne fit que poursuivre dans cette voie, sur le conseil et avec l'appui de M. Jules Cambon.

(1). On a cru pouvoir récemment redonner à la fable de la capitulation de M. Caillaux une vigueur nouvelle en s'appuyant sur un billet de M. de Kiderien-Waechter ainsi conçu : « Ce samedi. — ... Hier après la conversation avec Jules, je voyais un peu noir. Je viens de recevoir une missive directe de Caillaux qui éclaircit l'horizon ... » Le journal *l'Eclair*, après avoir publié ce texte, ajoutait : « La mutilation du Congo était acceptée par le chef du gouvernement français », et il situait ce billet aux derniers jours d'octobre. Il n'y a à cela qu'un malheur : c'est que ce billet est — *fait incontestable* — du samedi 29 juillet, et que la « missive Caillaux » n'est autre que le résultat des conversations Fondère-de Lancken apporté à Berlin par le secrétaire d'Ambassade...

Faut-il rappeler à quelle manœuvre abominable on s'est livré à ce propos contre M. Caillaux ? On l'accusait d'avoir voulu conclure avec l'Allemagne un accord général aboutissant à la reconnaissance du traité de Francfort, donc à l'abandon de notre revendication sur l'Alsace-Lorraine. On en possédait la preuve !

Et, partout, on répétait ainsi la première phrase du *vert* du 27 juillet : « Caillaux a chargé Fondère de faire savoir à l'ambassade qu'il est animé du sincère désir de s'entendre avec nous, et qu'il désirerait, de préférence, réaliser un accord à grandes lignes *réglant tous les différends nés entre nous* ».

Or, le texte authentique porte : « un accord à grandes lignes, *réglant tous les différends nés DANS CES DERNIÈRES ANNÉES entre nous* ».

Ce qui signifie bien clairement : « Oui, terminons-en avec tous les différends qui nous divisent en Orient, au Maroc, au Congo. Dans l'intérêt de la paix du monde, trouvons des solutions à tous ces problèmes irritants ! Mais il est bien entendu que nous maintenons entière notre revendication sur l'Alsace-Lorraine ! »

Que des fonctionnaires du Quai d'Orsay, dans l'exaspération de leur vanité froissée, aient forgé ce mensonge comme une arme empoisonnée contre le chef du Gouvernement qui ne s'était pas incliné devant leur génie, que des journalistes au service des balnes politiques, et des hommes d'affaires atteints dans leurs intérêts personnels, l'aient ramassé, l'opinion publique ne s'en étonnera peut-être pas outre mesure...

Mais que dire de la légèreté des hommes politiques considérables qui ont utilisé ce texte sans même se soucier d'en vérifier l'authenticité ? Et n'est-il pas pénible de se rappeler que c'est sur ce faux que M. Clémenceau s'est appuyé, le 10 janvier 1912, à la commission sénatoriale des affaires extérieures, pour soulever le grave incident qui détermina la chute du cabinet Caillaux ?

* * *

Cette soi-disant politique de rapprochement franco-allemande (1) M. Caillaux l'aurait suivie, prétend l'Acte d'Accu-

(1) Il va de soi qu'en affirmant que M. Caillaux n'a pas fait une politique de rapprochement franco-allemand, nous n'enten-

sation, à l'insu du Conseil des Ministres, à l'insu de l'ambassadeur de France à Berlin, à l'insu du ministère des Affaires Etrangères. Politique personnelle, dont le seul caractère secret est déjà troublant !

A l'insu du Conseil des Ministres ? Dès le début des négociations, le Conseil des Ministres a été tenu par M. Caillaux continuellement au courant. Et le 18 août, le président du Conseil fit décider que dorénavant le Conseil des Ministres serait le seul maître des pourparlers, qu'il serait quotidiennement informé, qu'aucune proposition ne pourrait être transmise en dehors de lui. De fait, tous les projets successifs d'accord furent longuement délibérés en Conseil des Ministres, examinés, épluchés phrase par phrase, mot par mot. Au reste, les collègues de M. Caillaux ont répondu eux-mêmes à la calomnie. Lorsqu'il quitta le pouvoir, ils lui adressèrent cette lettre :

Monsieur le Président,

Au moment où prend fin la collaboration à laquelle vous nous avez fait l'honneur de nous appeler, nous venons vous présenter l'expression cordiale de nos sentiments affectueux.

Au cours des mois qui viennent de s'écouler, pendant lesquels nous avons vécu vos nobles préoccupations, vous nous avez associés en toute solidarité confiante à des négociations difficiles. Jour par jour nous les avons poursuivies avec vous dans une entière unité de vues et d'action. *La politique extérieure pour laquelle vous nous avez demandé notre participation constante a rencontré, dans chacune de nos réunions, l'approbation sans réserve de tous les membres du Gouvernement, nous tenons à le constater. Nous avons conscience d'avoir servi avec vous la paix du monde, la dignité et la grandeur de la France.*

• Les signataires ? Tous les ministres — sauf un, M. de Selves —, tous les sous-secrétaires d'Etat : MM. Pams, Lebrun, Couyba, Klotz, Messimy, Steeg, Cruppi, Delcassé,

donc nullement prendre position contre les hommes de foi et d'idéal qui, sentant croître les dangers de guerre, cherchaient à nouer entre les deux pays des liens de solidarité, et à créer un large courant d'opinion capable de s'opposer, le cas échéant, aux explosions de folle belliqueuse. Car nous étions de ceux-là.

René Renoult, Augagneur, Malvy, René Besnard, Dujardin-Beaumetz, Chaumet.

Politique menée à l'insu de M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin ? Comment concilier cette accusation avec cette autre que M. Caillaux avait avec le même M. Cambon des rapports directs trop fréquents ? Il faut choisir.

La vérité est que M. Caillaux a toujours agi en communion de vues et d'idées avec M. Jules Cambon. La correspondance de l'ambassadeur en apporte la preuve éclatante. Nous en avons déjà donné des extraits caractéristiques. En voici quelques-uns encore.

Le 3 septembre 1911, M. Caillaux écrit à M. Cambon : « Vous avez, je tiens à vous le dire, la pleine confiance du Gouvernement de la République et particulièrement la mienne. Vous pouvez être assuré que vous serez soutenu à fond et, à l'avance, je vous remercie des conseils que vous avez apportés et apporterez pour mener à bonne fin l'œuvre particulièrement difficile et délicate... »

M. Cambon répond le 4 septembre :

Je vous remercie mille fois de la lettre que vous m'avez envoyée par le Colonel Pellé. Vos encouragements sont pour moi une grande force et un grand appui. Ils me permettent d'aller ferme, et c'est un plaisir d'être soutenu quand on est dans la bataille et qu'on sent derrière soi certaines gens qui souhaitent qu'on la perde... *Je prendrai la liberté de vous écrire souvent parce que, en réalité, c'est vous, et vous seul, qui conduirez cette grande affaire à bien.*

L'accord absolu que marquaient ces lettres ne se démentit pas un instant :

23 octobre 1911

Je serais heureux que mon voyage à Paris pût être prochain, car ce serait la preuve que la négociation à laquelle vous avez présidé et qui fera tant honneur à votre prévoyance d'homme d'Etat est heureusement terminée.

Enfin la négociation se termina, et le 3 novembre, M. Cambon écrivait à M. Caillaux :

Berlin, 5 novembre.

Monsieur le Président,

Je crois que je puis enfin vous féliciter d'avoir mené à bien par votre persévérance et votre volonté personnelle l'œuvre

de notre accord marocain. Je signeraï les instruments définitifs très probablement demain, et j'irai ensuite moi-même à Paris pour vous les porter. Votre Gouvernement aura toujours l'honneur d'avoir terminé l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord par le Gouvernement de la Restauration ce qui est son plus grand titre de gloire aux yeux de l'histoire.

J'ai répondu à vos instructions en concluant hier. Je ne sais si de retarder encore nous aurait permis d'obtenir davantage. En doute, car les offres de l'Allemagne étaient comme la Peau de Chagrin de Balzac et se rétrécissaient tous les jours. Les difficultés intérieures du Gouvernement Allemand grandissaient : l'opinion coloniale prenait le dessus, et aujourd'hui on annonce que le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies vient de donner sa démission pour ne pas s'associer à une politique qui nous a abandonné le Maroc contre des morceaux du Congo qu'il juge d'une valeur insuffisante. Au reste on m'a envoyé un livre sur l'Afrique équatoriale de M. Rondel-Saint qui est plein de renseignements dont je suis bien heureux que les Allemands n'aient pas eu connaissance.

L'affaire du Congo belge a, somme toute, été une heureuse affaire, qui lie dans l'avenir les mains de l'Allemagne. La formule, dont je soupçonne un peu l'auteur, a été très heureusement trouvée.

J'espère pouvoir aller bientôt vous présenter mes respects et je vous prie de me croire, Monsieur le Président, toujours entièrement à vous.

Signé : Jules CAMBON.

* * *

Inutile d'insister. Les textes sont formels. L'accusation n'a rien à leur opposer.

Quant au Quai d'Orsay, M. Caillaux n'a pas agi à son insu : il lui a imposé ses directives, il l'a contraint à renoncer à une tactique qui conduisait la France directement au désastre. Ici encore, des documents, qu'il ne sera pas nécessaire de commenter pour en faire ressortir la gravité tragique.

Dès le 10 juillet, M. Cambon écrivait à M. Caillaux : « ... Nous sortirons d'embaras et nous ferons sortir les Allemands du Maroc, mais il importe d'apporter à cette tâche plus de dignité qu'on n'a coutume d'en montrer dans les bureaux de Paris... »

Les gens du Quai d'Orsay manquent-ils seulement de doigté ? Non. Ils « souhaitent qu'on perde la bataille », c'est-à-dire que les négociations échouent, fût-ce au prix

d'une guerre... Ils inspirent une presse toujours prête à jeter de l'huile sur le feu, ils s'appuient sur les individus ou les groupements qui croient avoir intérêt à la catastrophe :

Il est impossible, écrit M. Cambon le 20 septembre, qu'il n'y ait pas derrière toute cette agitation des intérêts particuliers en éveil qui sacrifieraient sans sourciller tout l'avenir de la France à leurs avantages personnels. Que ces gens-là parlent de patriotisme, c'est curieux, mais malheureusement, ils trouvent le terrain préparé par des journaux comme *l'Echo de Paris* qui ont été inspirés *on sait où*, et qui ont poursuivi, depuis le début, l'échec des négociations...

Et M. Cambon, qui revient sur ce sujet dans toutes ses lettres, écrit le 27 septembre : « Il y a dans l'atmosphère d'erreur qu'on a créée ainsi dans la presse parisienne une part de responsabilité morale dont tout le monde ne pourra pas se dégager plus tard ! »

Les collaborateurs directs de M. Cambon, les attachés militaires et diplomatiques, donnent exactement la même note. C'est le Colonel Pellé qui, écrivant le 25 octobre au Ministre de la Guerre une lettre particulièrement grave, termine ainsi : « Par le temps d'indiscrétion qui court, l'ambassadeur a jugé préférable que le compte-rendu qui précède ne passât pas par l'intermédiaire des bureaux du Ministère des Affaires Etrangères ; je vous l'adresse donc par lettre particulière ».

C'est M. de Berckheim qui écrivait le 21 septembre :

C'est beaucoup moins le Maroc et le Congo que la personne même de M. Caillaux à laquelle les crocodiles de la vie parlementaire font la guerre. On a senti en lui un homme de gouvernement et on redoute qu'il grandisse. M. Cambon n'est pas étonné de voir M. Clemenceau traiter M. Caillaux comme un simple Jules Ferry... Nous sommes également convaincus que le Président est trahi, que, tant que M. de Selves aura auprès de lui celui qui le dirige et qui dirige la presse — le *Saint-Esprit* (1) — les mêmes tendances hostiles à votre politique se feront jour, et que ces gens sans responsabilités, qui depuis trois mois, font tout ce qu'ils peuvent pour amener un conflit, font en ce moment feu des quatre pieds parce qu'ils sentent que *l'affaire va s'arranger*.

(1) M. Herbet, alors chef de cabinet de M. de Selves.

La cause est entendue. Le Quai d'Orsay ou, pour parler plus justement, certains hommes du Quai d'Orsay étaient résolument hostiles à la politique de conciliation européenne suivie par le président du Conseil, par le Conseil des Ministres, par l'ambassadeur chargé des négociations. Pour quelles raisons ? On les dira un jour. Peut-être est-il plus sage — et plus indulgent — de ne point les rechercher ici. En tous cas, leur politique ne pouvait qu'amener la guerre. Elle l'aurait amenée, s'il n'avaient trouvé devant eux pour leur barrer la route, à défaut du ministre responsable, — trop vaniteusement léger pour apercevoir le péril, — le chef du Gouvernement. Ils ont dû s'incliner. Jamais ils ne l'ont pardonné. Eux, les premiers, ils ont répandu la calomnie à pleines mains. Ils ont jeté dans le public des documents diplomatiques ultra secrets, savamment falsifiés.

Vilenie alors sans danger, car l'intérêt supérieur du pays fermait la bouche à l'homme politique qu'ils s'efforçaient à poignarder dans le dos. (1)

Aujourd'hui, la guerre a passé. Elle a tout bouleversé. Tout peut être dit. Tout *sera* dit. Ici, nous avons commencé à le faire, dans la mesure où il était indispensable dès maintenant d'éclairer la conscience publique. Mais c'est ailleurs que le grand débat s'ouvrira un jour prochain.

(1) Il faut citer ici les paroles prononcées à ce sujet par M. Raymond Poincaré, président du Conseil, à la tribune de la Chambre, le 15 mars 1912 :

« Je trouve très naturel que d'anciens ministres aient éprouvé le désir de se justifier eux-mêmes contre les reproches qui, ici ou ailleurs, leur avaient été adressés.

« Plusieurs d'entre eux n'avaient pas été seulement visés par l'ardent réquisitoire de M. Jaurès, ils avaient été l'objet ailleurs qu'à cette tribune, d'accusations plus passionnées encore et autour de quelques-uns des hommes descendus du pouvoir avaient même rôdé ces calomnies odieuses qui assaillent si souvent en France ceux qui consacrent leur intelligence et leur temps aux affaires publiques. (*Applaudissements à gauche*).

« Je conjure cependant mes honorables prédécesseurs, je conjure mes amis MM. Caillaux, Cruppi et Messimy — comme j'en ai prié mon ami Briand — de sacrifier aujourd'hui à un intérêt supérieur leur légitime susceptibilité.

« Aucun de ces anciens ministres ne pourrait produire les

Et à cette heure personne de nous ne le fuira, ni le craindra.

Débat illégal ! Pour atteindre l'ancien président du Conseil, on a violé la loi, on a piétiné la Constitution. Par un subterfuge qui est une insulte à ce pays entier, on va porter devant un tribunal une politique que le Parlement français a ratifiée à des majorités écrasantes, et sur laquelle il n'a pas permis, lui qui seul en a le droit, de rouvrir la discussion. Contre cette illégalité, contre cet attentat à la souveraineté de la démocratie, nous avons élevé, nous élevons ici et nous élèverons toujours la protestation la plus ardente. Mais nous ne fuyons pas le débat. Aux insinuations des calomnieux et des faussaires, nous opposons des faits, des documents, des preuves. A eux maintenant de répondre, s'ils le peuvent.

Quand à M. Caillaux, il peut conserver dans l'adversité qui l'accable passagèrement la sérénité de l'homme qui a voulu le bien de son pays. Nous l'avons dit, nous n'entendons pas ici faire nôtre toute sa politique. Peut-être d'autres solutions — que nous défendions alors — eussent-elles été bonnes, elles aussi. Peu importe. Ce que nous savons, c'est que, placé soudain dans la situation la plus tragique, M. Caillaux a conservé tout son sang-froid. C'est qu'il a su concilier à la fois l'intérêt matériel, l'honneur et la dignité du pays qui avait remis ses destinées entre ses mains. C'est qu'il a compris que pour rester soi-même, ou pour s'élever soi-même, il n'était point nécessaire d'abaisser, d'humilier son voisin. C'est qu'il a compris qu'avoir raison est suffisant, et qu'il n'est point utile d'en triompher insolemment. C'est qu'il a compris qu'au-dessus des intérêts divergents des peuples, il y avait un grand bien commun à préserver : la Paix.

pièces les plus décisives dont il a eu connaissance ; aucun d'eux ne pourrait révéler les dépêches ou les télégrammes qu'ils ont reçus ; aucun d'eux ne pourrait rapporter sans l'assentiment des puissances étrangères, aucun d'eux ne pourrait révéler les détails des conversations qu'il a tenues ou des négociations qu'il a suivies...

« Je m'adresse seulement à mes prédécesseurs et je leur dis qu'aucun d'eux n'aurait le droit et je le répète, sans l'assentiment des puissances étrangères, de révéler les négociations suivies avec elles ou les conversations tenues... »

A NOS SECTIONS

TRAVAILLONS

Il n'est pas un homme réfléchi qui ne comprenne qu'à cette heure le salut de la France est dans le travail. Le choix ne nous est pas laissé. Il s'agit une fois encore de vaincre ou de mourir. Pour le grand labeur par une organisation intelligente l'effort de chacun doit être relié à l'effort de tous. De tous les points du pays nous arrive la même plainte : la maison est livrée au désordre, l'ouvrier subit une crise de paresse, veut gagner plus en produisant moins.

On voudrait faire tomber toutes les responsabilités sur la classe ouvrière. La paresse prend des formes multiples. Il y a une paresse de l'esprit, comme une paresse du corps. Paresse, l'incurie d'un gouvernement qui se laisse conduire par les événements qu'il ne sait pas prévoir, l'absence de toute politique économique et financière, le retard de mesures fiscales qui depuis longtemps s'imposent ; paresse, le gaspillage par indifférence des autorités militaires ; paresse, l'inertie bureaucratique, qui ne sait pas immoler les méthodes surannées, qui par la routine paralyse l'activité du pays ; paresse, la soif de jouir des profiteurs de guerre, qui trouvent qu'ils ont assez gagné pour avoir droit au repos ; paresse, le manque d'initiative et d'audace des chefs d'industrie ; paresse, la multiplication des intermédiaires, qui aggrave la cherté de la vie ; paresse, la volonté de spéculer sur la rentrée des produits, au lieu d'accroître la production en organisant du travail.



Je sais que la guerre pour une bonne part est responsable de cette situation. Ceux qui lui prêtent

je ne sais quelle force régénératrice des vertus humaines nous trompent. La vérité est qu'elle détériore les âmes comme elle mutilé les corps. Elle suspend le travail fécond, elle dissipe les milliards en vacarme et en fumée, elle épuise les réserves du monde. En même temps qu'elle multiplie les ruines, elle affaiblit les forces de réparation. Elle a tué les travailleurs par millions, elle laisse les autres dans un état d'inquiétude et de malaise. Quatre années durant des hommes ont été arrachés à leur foyer, quatre années durant ils ont vécu dans des trous ; ils ont attendu dans l'écoulement des heures mornes la soupe, le pinard et la mort. Rien de surprenant à ce qu'ils reviennent deshabitués du travail quotidien.

Mais le temps est venu de nous réadapter à la vie régulière et normale. Voici près d'un an que nous sommes sortis du cauchemar qui nous a si longtemps tenu sous son étreinte. Le premier moment de stupeur est passé. Réveillons-nous. Nous avons assez donné aux cérémonies, aux discours, aux congratulations, à l'éloge de nos vertus. La fierté légitime de la victoire ne doit pas nous donner l'illusion d'avoir achevé ce qui ne s'achève jamais. La vie continue qui ne s'interrompt pas, et la vie est une lutte aussi. Nous avons eu le courage de mourir, ayons le courage de vivre. Vivre c'est travailler.

Ne nous abandonnons pas nous-mêmes. Prenons conscience de tous les mobiles qui peuvent susciter et retremper nos énergies. Rappelons-nous ce que nous avons été dans l'épreuve. Appliquons à l'œuvre de paix et de fécondité les vertus d'initiative, d'intelligence, d'action concertée, que nous avons su déployer pour l'œuvre de mort. Ne déchirons pas le testament de ceux qui en tombant nous ont confié la France et ses destinées. Ne criions pas qu'on les a trahis, qu'on ne leur a pas donné ce qu'on leur avait promis, la paix juste, la fin des

guerres par la société des nations. Prenons à notre charge la réalisation de leurs dernières volontés. Travaillons.

La paix ne nous apporte pas le repos, les loisirs, elle nous apporte un immense labeur. La patrie reste en danger nous ne la sauverons qu'en l'accomplissant. Le travail est la forme la plus haute du courage. Faut-il rappeler l'œuvre qui nous presse ? Nous vivions mal. Nous ne sommes pas corrigés. Il faut que nous devenions meilleurs, plus sages, plus maîtres de nous-mêmes, moins impulsifs, que nous acquérions les vertus de méthode, de discipline, qui ont fait et font encore la puissance de nos ennemis. Dans la grande concurrence internationale il n'y a pas de place pour un peuple inerte, routinier, bavard, qui refuse d'agir dans le monde présent, qui s'entête à vivre en rêve dans le monde meilleur, qu'il rend impossible.

Nous avons à guérir les maladies sociales, dont nous sommes menacés de mourir, dépopulation, alcoolisme, tuberculose. Nous avons à restaurer nos campagnes dévastées, à reconstruire nos cités détruites, à remettre en état nos usines sans outillage, nos mines noyées. Nous avons à renouveler nos procédés de culture, à faire rendre à notre sol fécond ce que font rendre au leur la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne. Nous avons à mettre en valeur toutes les forces naturelles, charbons, houille blanche, minerais de fer, qui attendent encore d'être exploitées. Nous avons de grands travaux publics à exécuter, nous avons à relier nos fleuves, à recreuser nos ports, à créer une marine marchande, à multiplier nos voies de communications. Nous avons à organiser notre commerce, à lui ouvrir des débouchés nouveaux, à réformer nos institutions bancaires, à adapter notre enseignement aux exigences de la vie nouvelle. Aide-toi, le ciel t'aidera. Nos alliés anglo-saxons sont des gens pratiques, ils ne

font pas de sentiment en affaires, ils ne nous donneront leur concours que dans la mesure où nous saurons leur inspirer la confiance et l'estime. Comme le soldat blessé qui retourne à la bataille, remettons-nous à la besogne sans retard et marchons au pas du reste du monde, sous peine de n'être plus qu'une nation vieillie, qui resasse son passé par impuissance à créer l'avenir.

Il n'y a de salut pour nous que dans le travail. Les charges mêmes qui pèsent sur nos épaules nous contraignent à donner le coup de rein qui soulèvera le fardeau, si nous ne voulons pas tomber sur les genoux et nous abattre. Le budget de la France, en dépit de toutes les indemnités attendues, va se trouver accru de dix à douze milliards. L'alternative est entre la banqueroute qui ne ruinera pas que les riches, sachons-le bien, et la création de richesses nouvelles qui préviendra l'appauvrissement universel. Sans surmener la classe ouvrière, en respectant la loi de huit heures, par le progrès de la technique, par la transformation de l'outillage, par la motoculture, par l'exploitation rationnelle de toutes les ressources nationales, j'ajoute par la bonne foi et par la bonne volonté des travailleurs, il faut augmenter le rendement, élever la production.

* * *

Une telle œuvre ne peut être menée à bien que si l'intelligence préside à l'action. Certes il importe de ne pas décourager les initiatives, mais il importe tout autant de ne pas s'enfermer dans un individualisme qui disperse les efforts et trop souvent les contrarie. Le labeur national doit être embrassé dans son ensemble, saisi dans ses rapports et dans son unité. Nos méthodes ont révélé leur insuffisance. L'Allemagne nous a appris la puissance de l'organisation collective. Il y a des gens, pour qui le seul mot de socialisme est un épouvantail. La seule chance qu'ils aient d'éviter son triomphe est

d'incorporer les vérités qu'il exprime dans l'ordre économique actuel. L'Etat, qui est comme la conscience que la nation prend d'elle-même et de ses intérêts généraux, a le droit et le devoir de défendre le patrimoine national, de coordonner les grandes forces économiques, d'en assurer la coopération, d'intervenir partout où la prospérité du pays l'exige.

La classe ouvrière veut élever le niveau de la vie, elle réclame tout à la fois plus de bien être et plus de loisir. Rien de plus légitime. Le bien être dépend de la quantité de produits disponibles, et cette quantité elle-même est fonction du travail accompli par la nation tout entière. Le loisir ne peut être que le temps épargné sur le travail nécessaire. Le maximum de rendement avec le minimum de temps et d'effort, cela signifie alliance de plus en plus étroite de la science et de l'industrie, progrès technique, discipline consentie, effort concerté, coopération intelligente et volontaire de tous ceux qu'une même tâche fait solidaires. On ne produit pas davantage en moins de temps par la « grève perlée ».

Si par notre paresse, par je ne sais quelle lâcheté, nous laissons la France s'appauvrir, tomber au dernier rang, produire moins qu'elle ne consomme, nous pourrions tripler encore les salaires. Nous aurons du papier monnaie plein les mains, ils ne nous manquera que les biens réels qui donnent à ce papier une valeur d'échange. Pour que chacun ait du pain, de quoi se nourrir, se loger, se vêtir, il faut que le paysan dans les champs, le mineur dans ses galeries souterraines, le maçon sur son échafaudage, l'ouvrier à l'usine, le savant dans son laboratoire, fasse loyalement sa tâche, peine pour le bien de tous qui comprend son propre bien.

Il y a des erreurs puérides qui ne sont plus permises. Il ne doit plus y avoir personne pour imaginer le capital comme un trésor inépuisable, que quelques mauvais riches détiennent et qui, équitablement partagé, donnerait à tous l'abondance. Le

capital n'est pas un bien dont il n'y a qu'à jouir, il est une matière qu'il faut mettre en œuvre. Il ne dispense pas du travail, il l'appelle, il le sollicite, il en vient et il y retourne. Il est bien de se préoccuper d'une répartition loyale, mais après avoir assuré une production abondante. Ce qu'il y a vraiment à se partager, ce n'est pas une richesse toute faite, c'est une richesse qui se fait, la richesse que crée, par son effort, le pays tout entier, hommes de science, techniciens, patrons, ouvriers, paysans. Où il n'y a rien, le peuple, tout aussi bien que le roi, perd ses droits.

La classe ouvrière est dans la nation et doit se voir en elle. Son sort dépend de la prospérité générale. Elle dépérirait, elle disparaîtrait avec l'industrie nationale, dont elle vit comme elle en assure l'existence. Autant pour lui faire justice que pour faire son éducation, exigeons qu'elle soit admise au contrôle et aux bénéfices de l'entreprise. Le prolétariat a l'ambition de reprendre un jour à la bourgeoisie la gestion de la vie économique avec les devoirs et les avantages qu'elle confère. Son premier intérêt est de veiller sur l'héritage qu'il convoite, de ne pas l'amoindrir ou le dissiper. La meilleure manière de préparer l'appropriation collective de la richesse nationale, c'est de se montrer assez intelligent pour ne pas la saboter et capable de l'accroître. La paresse qui diminue le rendement, favorise la concurrence étrangère, réduit à l'absurde les revendications de la classe ouvrière.

*
* *

Un officier supérieur de mes amis, fils du peuple et républicain, qui est tombé trois fois sur le champ de bataille, dont la croix de guerre est lourde de palmes et d'étoiles, m'écrit :

« L'automne est l'heure des morts. Ici nous vivons au milieu d'eux; il y en a partout, dans les cours,

dans les jardins, près des maisons. Nous faisons la toilette de leurs tombes.

« J'ai, ces jours-ci, causé longuement avec les officiers venant du Rhin. De leur impression il semble résulter que c'est nous, les vaincus de la grande guerre, et non les « Boches ». Car qu'est-ce que la Victoire? Est-ce une annexion? Est-ce des milliards de matériel et de papier-monnaie jetés dans le pays? Non. La Victoire est d'ordre moral, son seul résultat tangible et qui seul la conserve, c'est l'exaltation des qualités, des vertus, qui font les grands peuples, amour de l'ordre, du travail, de la liberté.

« Quand je regarde autour de moi, c'est en vain que je cherche une exaltation vivifiant notre activité, nos moyens d'agir, de produire et de vivre. Partout c'est la paresse, la désorganisation, le désordre, la malhonnêteté chez les commerçants, le manque de conscience dans la gestion des affaires du pays.

« Chez le « Boche », au contraire l'amour du travail est plus vivace que jamais, il se remet à l'œuvre avec une ardeur fébrile, il reste malgré tout l'homme de l'ordre, de la méthode. J'interrogeais récemment un prisonnier évadé et repris, un professeur de français dans un gymnase : « je me suis échappé, me disait-il, parce que *j'aime à être commandé, j'aime à obéir*, j'adore l'ordre, la méthode, l'organisation. Ici, tout va au hasard, je ne fais rien, personne ne s'occupe de nous. Ces longues heures de paresse me sont insupportable ».

Qu'avons-nous à répondre à ces hommes, qui ont versé leur sang, qui nous interrogent au nom des centaines de milliers de leurs camarades qui ne sont pas relevés, quand ils nous demandent ce que nous faisons de la France? Allons-nous vraiment permettre que par la paresse, par la désorganisation, par le mercantilisme, par la gabegie, la France soit la vaincue de la grande guerre?

Membres de la Ligue des Droits de l'homme, qui

ne séparons pas les idées de justice et de liberté, qui mettons notre confiance dans le bon sens du peuple et dans la raison collective, tous par nos paroles, surtout par notre exemple, réagissons contre cette crise de paresse, qui n'est rien moins qu'une crise de la démocratie.

Le travail est le philosophe, l'Évangile de la démocratie. Il fait l'éducation du peuple, il éclaire son esprit, il fortifie sa volonté. En même temps qu'il élève l'individu, il le relie à la communauté, il lui révèle à la fois son devoir et son droit. La conscience professionnelle est pour le travailleur ce que l'honneur était pour le gentilhomme, elle est sa première vertu, elle lui interdit certaines défaillances et certaines lâchetés, elle le subordonne à une œuvre qui le dépasse, elle lui donne le respect de lui-même et lui assure le respect des autres. C'est par le travail qu'il prend conscience de la solidarité sociale et qu'il se rassure sur ses propres destinées. Le plus humble labeur se relève et s'ennoblit, quand il est saisi dans son rapport au grand labeur collectif qui ramasse les millions d'efforts individuels.

La paresse est au principe de toutes les utopies, de toutes les illusions verbales, qui nous sortent de l'action pour nous mettre dans le rêve. Nous regardons si en quelques points de l'horizon ne se lève pas l'aurore du grand jour, jusqu'à ce que la déception nous jette aux révoltes vaines. Le travail nous apprend que rien ne se fait pour nous qui ne se fasse par nous. Il nous libère de la superstition du miracle. Il nous montre le progrès non comme une loi des choses, mais comme une tâche à accomplir. Si nous voulons la justice, faisons-la. La justice ne nous est pas donnée, elle ne s'improvise pas, elle ne s'emporte pas par la violence, elle est une dure besogne, la forme la plus haute du travail, l'œuvre humaine par excellence, des rapports sans nombre à comprendre et à organiser. Elle veut, dans les groupements, dans les syndicats, dans les coopéra-

tives, pour toutes les œuvres qui la préparent, la commencent; les vertus sans lesquels rien de grand ne s'est jamais réalisé : la clairvoyance, le courage, l'esprit de sacrifice, la continuité dans l'effort.

Travaillons !

GABRIEL SÉAILLES.

ERRATA

Le *Bulletin* du 15 octobre, contenant le texte de la conférence de notre secrétaire général sur les *Illégalités de l'Affaire Caillaux*, et le *Bulletin* du 1^{er} octobre, contenant notre étude sur les *Affaires de Trahison* (Bolo-Lenoir-Almereyda) portent tous deux, par suite d'une confusion fâcheuse, le même n° 19.

Nos amis et collègues, quand ils auront à se référer à l'un ou à l'autre, voudront bien les désigner soit par leur date respective, soit d'après les sujets traités.

Au surplus, la simple indication d'un chiffre de page suffit, puisque la pagination continue.

— Une autre erreur, issue de la même confusion, attribuée le n° 11 à la troisième de nos *Etudes documentaires*, celle de M. Emile Kahn sur les *Affaires d'Italie* (n°s 17-18, des 1^{er}-15 septembre).

Memento Bibliographique

E. GAUCHER, professeur de clinique « spéciale » à la Faculté de Paris et *la Protection de la Femme*. (Abolition de la police des Mœurs. — Lois préventives de la chute des femmes : Délits de défloration dolosive, de séduction, de paternité non reconnue, d'abandon, de contamination) par le D^r L. FIAUX (Félix Alcan, 5 fr. 50).

C'est bien moins la biographie d'un homme que l'exposé d'une doctrine et cette doctrine est celle de la Ligue des Droits de l'Homme. L'iniquité, l'illégalité, l'inefficacité, bien mieux la nocivité, la monstruosité de la réglementation de la prostitution et de la police des mœurs sont définitivement établies. La Ligue se doit de poursuivre la lutte entreprise sous l'impulsion de Francis de Pressensé. La prostitution et les mala-

dies vénériennes se sont gravement développées pendant la guerre ; ce ne sont pas là seulement questions d'hygiène publique, mais aussi de morale, de droit et de sociologie qui doivent retenir l'attention des membres de la Ligue ; nous leur recommandons vivement le livre de M. le D^r L. FIAUX.

D^r S. de P.

— *La Gestion des affaires* n'est pas affaire d'empirisme ; c'est une science et M. H. J. EDOM, qui en possède les secrets, nous initie, dans un livre concis, nourri d'exemples et de formules, à la façon d'établir des prix de revient, d'organiser une comptabilité industrielle et de conduire les sociétés anonymes parmi les détails compliqués de leur vie financière (*Paris, Dunod et Pinat, 1919*).

R. P.

— Ecrit par un philosophe et par un ingénieur, *l'Essai sur la conduite des affaires et la direction des hommes* de MM. WILBOIS et VANUXEM (*Paris, Payot, 4 fr. 50*) s'inspire des doctrines d'organisation de M. FAYOL et prouve que l'administration des choses ou le gouvernement des hommes ne sont pas seulement affaire de recettes pratiques, mais exigent des vues d'ensemble et une véritable philosophie morale et sociale. On trouvera donc dans ces pages toute une doctrine de l'autorité ainsi qu'une analyse de la fonction de chef dans les divers groupes sociaux, famille, ateliers, services publics, Etat.

R. P.

— On se demande souvent si la guerre enrichit ou appauvrit un pays. Tout dépend de l'idée qu'on se fait de la richesse, et des valeurs qu'on fait entrer sous cette rubrique. Cependant il n'est pas mauvais de faire l'inventaire de ses biens et de ses charges, de son doit et avoir. Le livre de M. RENÉ PUPIN *Richesse privée et finances françaises* (*Delagrave, 1919*) y procède avec soin et nous permet de comparer notre situation actuelle à celle de 1914. Nous sommes appauvris... mais nous avons de quoi nous remettre d'aplomb, et ce livre d'économiste se termine sur des vues d'un rassurant optimisme.

R. P.

— Comme les frontières politiques, les frontières douanières demeurent indélicates ; nul pays ne se décide à les ouvrir, ni à les fermer franchement. La France a dénoncé ses traités de commerce sans rien leur substituer de précis et, depuis un an, nos tarifs subissent des changements brusques et profonds, que tempèrent une foule de licences, prohibitions et dérogations. Il faudra bien cependant se décider à construire. Ceux à qui reviendra cette tâche liront avec profit *l'Essai sur la politique douanière* (*Payot, 1919*) dans lequel un anonyme examine à fond notre système actuel et conseille l'application de tarifs modérés et la tendance au libre-échange.

R. P.

— Au lendemain de l'armistice, M. DE LAUNAY s'est efforcé d'exposer quelques *Problèmes économiques d'après guerre* (*A. Colin, 1919*). Il a fort bien vu les difficultés qui allaient se

présenter devant notre pays : crise de transports, de main-d'œuvre, de matières premières, et il recommande fort justement pour les surmonter, une politique d'organisation scientifique, d'économies, de sacrifice aux intérêts collectifs. Nous aimons moins les parties de son livre qui s'inspirent de l'idée, toute subjective, que « la guerre doit continuer » sur le terrain économique entre belligérants lassés des batailles. Dans le dernier chapitre, consacré à l'exploitation des forces naturelles, M. DE LAUNAY, géologue et physicien, reste sur le terrain qui lui est familier et s'y meut avec une aisance parfaite. R. P.

— Le *Comité des Forges* s'est-il mis au service de la Nation, pendant la guerre ? Le titre même du livre de M. R. PINOT (A. Colin, 1919) l'affirme et le secrétaire général de cette puissante organisation s'efforce, en des pages précises, de le démontrer. Mais certains auteurs, comme M. ENGERAND, et de nombreux membres de la Commission d'enquête de la Métallurgie, le nient. Au fait... qu'est donc devenue cette Commission, qui, un temps, parla si haut ? Je l'ignore. Ah ! la tristesse des « voix chères qui se sont tuées » ! R. P.

— La Belgique travaille dur à sa reconstruction. Cela n'empêche pas ses auteurs d'écrire sur ce sujet : le livre de M. ALBERT DEVIZE (Berger-Levrault, 1919) s'égale aux meilleurs qui aient paru chez nous depuis l'armistice. Il retrace à grands traits l'économie de guerre et développe avec beaucoup de sagacité les principes qui doivent présider à la mise en valeur des forces matérielles et humaines pour le retour à la prospérité économique. Livre éloquent et que les belges ne seront pas seuls à lire avec intérêt. R. P.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

MAISON BERNOT FRÈRES

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale ordinaire le 17 octobre au Siège social, pour se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice 1918-1919, ont voté à l'unanimité l'approbation des résolutions présentées et la distribution d'un complément de dividende de quinze francs par action (nets d'impôts) qui sera payable à partir du 5 novembre au Siège social, 160, rue Lafayette, de 9 à 11 h. et de 2 à 3 h. contre remise du coupon N° 60.

Le Secrétaire-Gérant, HENRI GUERNUT



Imprimerie R. LAROCHE,
14, rue Vivienne, Paris.— Téléphone Central 61-09

Pour
La Tr
A nos
Adr
Activi
Corres
Meme

No
ous
vere

PAR

ABONN